

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT SIX AVRIL DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN
Le 26 AVRIL

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAIN, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Olivier BAREILLE
M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 26
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 2
CONVOCATION EN DATE : 19 avril
DATE D'AFFICHAGE : 3 mai

Objet : Adoption d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

-n°2021/037

Vu le Code General des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'article R731-10 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adopter un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

OÙ l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Adopte le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Adopte le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME


Le Maire
Bernard ROMIER

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20210426-2021037-DE
Reçu le 30/04/2021

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) GRÉZIEU-LA-VARENNE

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.



Le maire de Grézieu-la-Varenne

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

- Inondation
- Tempête
- Séisme
- Transport de matières dangereuses
- Pandémie
- Canicule
- Grand froid
- Radon
- Sécheresse

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 7 arrêtés CatNat Inondation
- 4 arrêtés CatNat Mouvement de terrain
- 3 arrêtés CatNat Phénomène lié à l'atmosphère

LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels
téléphoniques



Porte à porte



Panneaux
lumineux



Site internet de
la commune



Réseaux
sociaux



OU SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



salle des fêtes, Tennis couverts Guy Payat, salle des sports Eugène Catalon, salle des fêtes , centre d'animation, local seniors climatisé, Centre d'animation, Tennis Couverts Guy Payat, Local seniors climatisé



LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie : **0679415049**



Intercommunalité / EPCI : **0478578383**



Pompiers : **18 ou 112**



Police / Gendarmerie : **17**



Police municipale : **0478578457**



Site commune : www.mairie-grezieulavarenne.fr



Préfecture : www.rhone.gouv.fr



Inforoute :



Météo France : www.meteofrance.com



Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



France Bleu : **101.8 FM**



Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité
diffusées par les autorités



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une catastrophe naturelle qui peut être très dévastatrice. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.



Les infographies ci-dessous ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

Téléchargez "Groupama ma prévention Météo" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).

Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

Évitez tout déplacement inutile.

Ne téléphonez qu'en cas de besoin.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

Protégez-vous et votre habitation.

Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :

Ne circulez pas dans une zone inondée. Eloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.

Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

Aérez et désinfectez les pièces.

LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents violents se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population. Les risques (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

-  Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).
-  Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
-  Fermez les portes et les volets.
-  Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT

-  Dans la mesure du possible restez chez vous.
-  Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
-  N'intervenez pas sur les toitures.
-  Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.
-  Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS

-  Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
-  Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

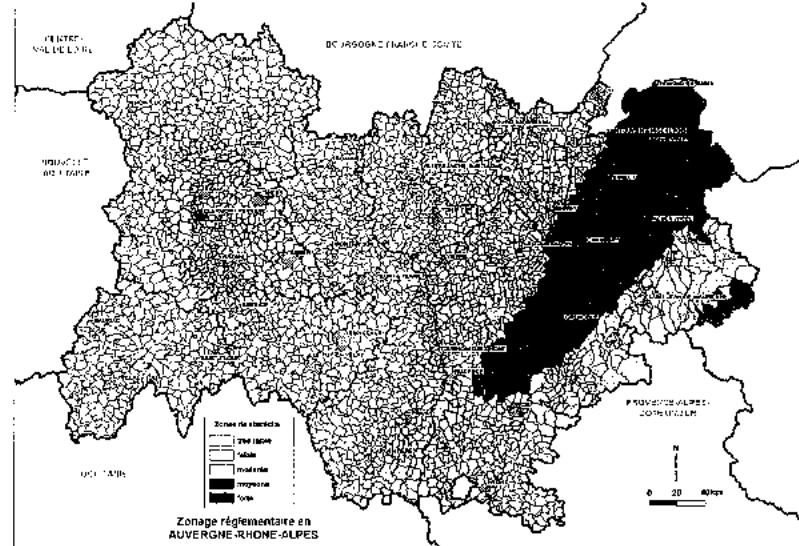


LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une secousse d'origine naturelle qui peut causer des dégâts importants.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



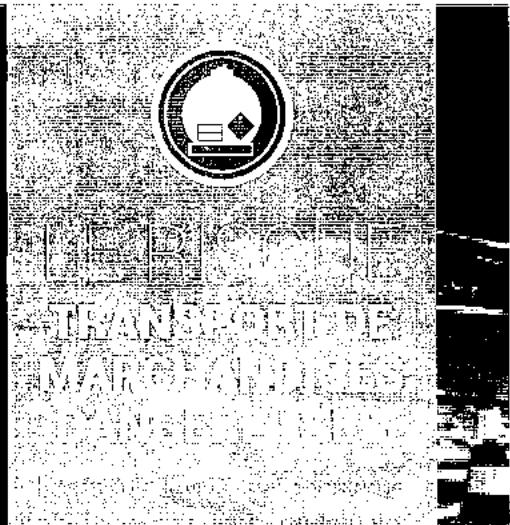
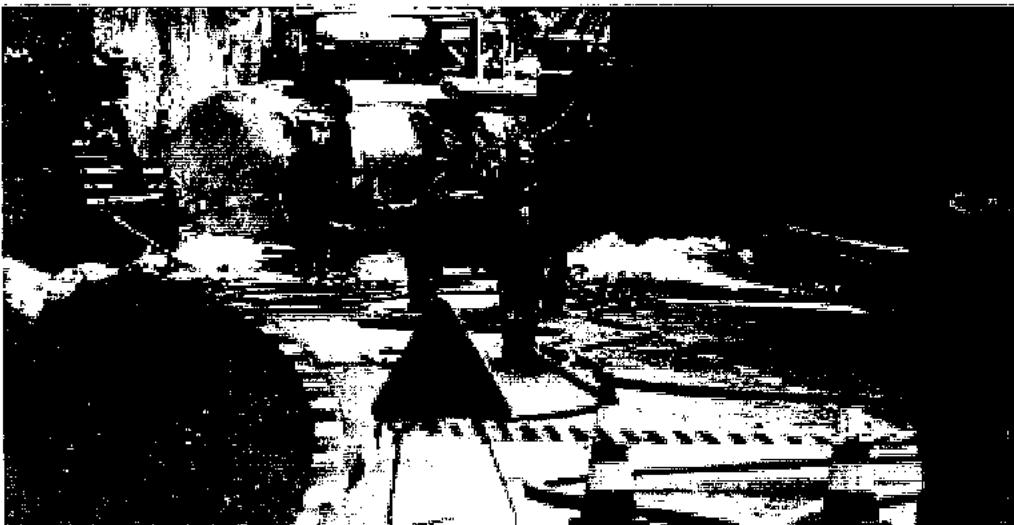
Abritez-vous loin des fenêtres.

À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques

Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas.

Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



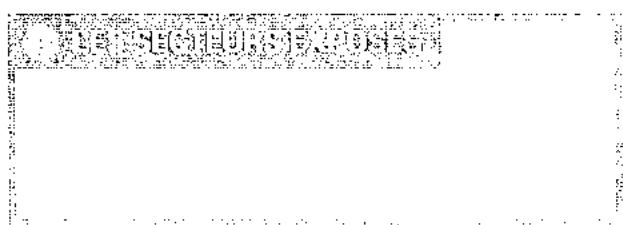
LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.



transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations

Le transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations est réglementé par la loi. Les règles sont strictes pour assurer la sécurité des personnes et de l'environnement. Il est important de respecter ces règles pour éviter tout accident.



LE RISQUE PANDÉMIE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).

Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.

Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.

Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.

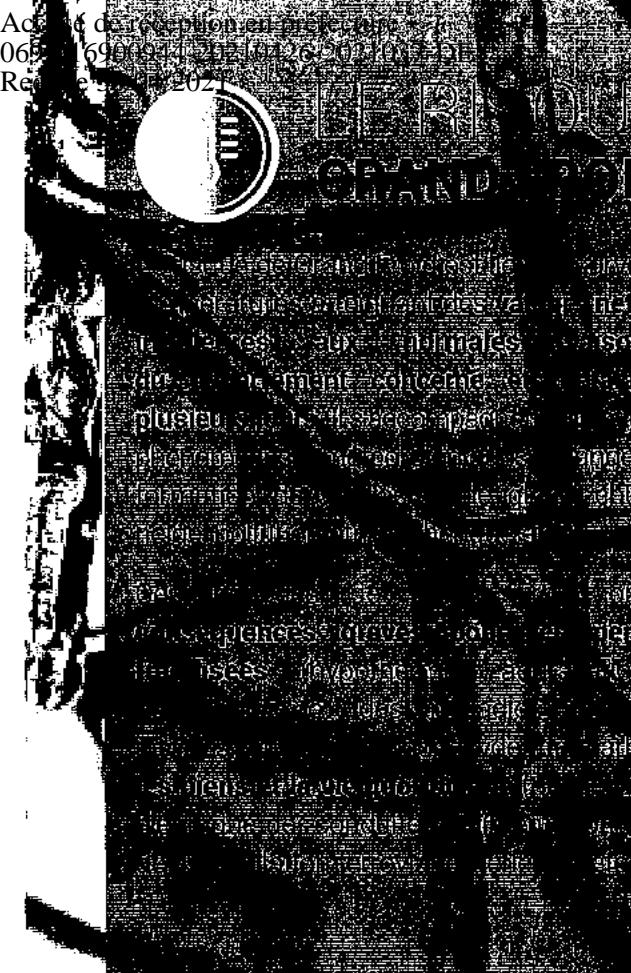
Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  Protégez vos canalisations et compteur d'eau.
-  Évitez de vous déplacer.
-  Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.
-  Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.
-  Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
-  Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (1^{er} d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE RADON

Risque lié à la radioactivité d'origine naturelle présente dans la croûte terrestre, pouvant entraîner un risque sur la santé des personnes exposées.

Pour connaître l'exposition de votre habitation, vous devez réaliser un dépistage à l'aide d'un appareil adapté, agréé par l'autorité de sûreté nucléaire.

Veuillez-vous renseigner auprès des autorités communales pour en savoir plus sur votre exposition au radon.

VOUS POUVEZ VOUS RAPPROCHER D'UN ORGANISME AGRÉÉ PAR L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE (ASN) POUR RÉALISER LES MESURES.

EN CAS DE CONCENTRATION DE RADON ÉLEVÉE

(supérieure à 300 Bq/m³), veillez à :

-  Renforcer l'étanchéité de votre habitation.
-  Ventiler régulièrement vos pièces à vivre.
-  Vérifier votre système de chauffage.
-  Prévenez les autorités.

Pour plus d'information, consultez le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire : www.irsn.fr

Important : Vérifier régulièrement l'efficacité des mesures de réduction entreprises

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



PRÉVENIR LA SÉCHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau :

Réparez toute fuite d'eau sans tarder.

Privilégiez les douches aux bains.

Installez des équipements sanitaires économies en eau.

Respectez **l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau** en vigueur dans votre département (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine ...).

LE RISQUE SÉCHERESSE

Le risque de sécheresse est lié au **manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs** ou à l'inadapté de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des **restrictions d'usage** pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

Des **phénomènes** peuvent être **associés** à un épisode de sécheresse : canicule, retrait gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent.

NOTES PERSONNELLES

LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT

PARTICULIER

Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.

PAS DE RISQUE

Pensez à contacter votre mairie pour connaître votre exposition au risque

CONSIGNES DE MISE EN SÉCURITÉ

Groupama ma prévention météo

L'appli smartphone pour être informé des risques hydro-météorologiques en temps réel



Un potentiel risque concerne votre commune. Tenez-vous informé

SOYEZ PRUDENT

Une situation à risque a été identifiée sur votre commune

RESTEZ EN SÉCURITÉ

La situation s'aggrave

Une situation à risque est confirmée.
Mettez vous en sécurité,
ainsi que votre famille et vos biens,
en respectant les consignes des autorités

METTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ

Une situation à risque est confirmée

Une situation à risque a été identifiée sur votre commune.
Adaptez votre comportement en suivant les consignes des autorités



J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETE

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>



LES DEMARCHEES D'INDEMNISATION

1



Contactez votre assurance

2



Prenez des photos de votre sinistre

3



Ne jetez rien jusqu'à l'expertise

4



Déclarez le sinistre (en recommandé, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20210426-2021037-DE
Reçu le 30/04/2021

Ac
06
Re

en préfecture
0426-2021037-DE

predict ©

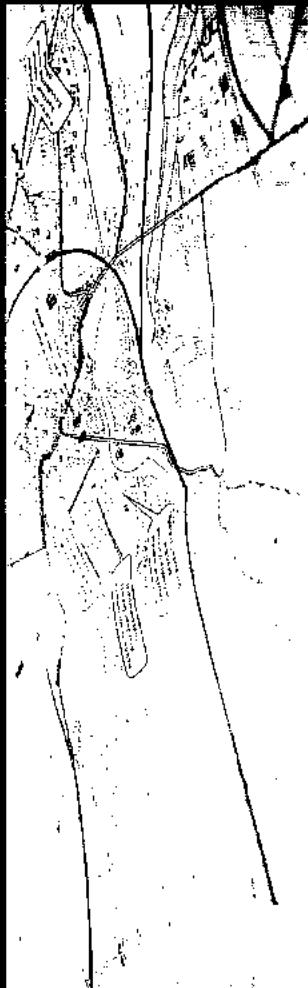
Risques sous haute surveillance



DCC

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Livret Opérationnel



GRÉZIEU-LA-VARENNE



UTILISER VOTRE P.C.S.

Le rôle du P.C.S.

- Savoir anticiper face aux risques sur la commune.
- Permettre à l'équipe municipale de réagir sereinement.
- Prioriser les actions face à une situation donnée.
- Assurer une mobilisation progressive de l'équipe municipale.

L'importance du rôle du Maire

- Le Maire est le premier garant de la sécurité sur son territoire communal.
- Le Maire assure la fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) tant que le Préfet ne prend pas cette fonction.
- Il a pour responsabilités d'informer, d'alerter et de mettre en sécurité la population (art. 2212 du CCGT).
- Il coordonne ses décisions et actions avec le Commandant des Opérations de Secours (officier pompier en charge des secours).

Les fondamentaux du P.C.S.

- Un document vivant bien approprié par l'équipe municipale.
- Un référent assurant la mise à jour et l'opérationnalité de la démarche.
- Une démarche appuyée par des formations et des exercices.

SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
069-0000000000000000000000000000
0426-2021037-DE
Reçu le 10/04/2021 à 10h00 par [signature]

NIVEAUX COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

SYNTHESE DES ACTIONS COMMUNALES DE SAUVEGARDE

ACTIVER LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Fiche action « VEILLE » p 7

Documents administratifs p29

Fiche action « MOBILISATION » p 9

- Constituer votre Cellule de Crise Municipale (C.C.M)
Main Courante

Fiche action « SECURISATION »

- Armer votre Poste de Commandement Communal (P.C.C.)
- Gérer et sécuriser les voiries
- Armer votre centre d'accueil

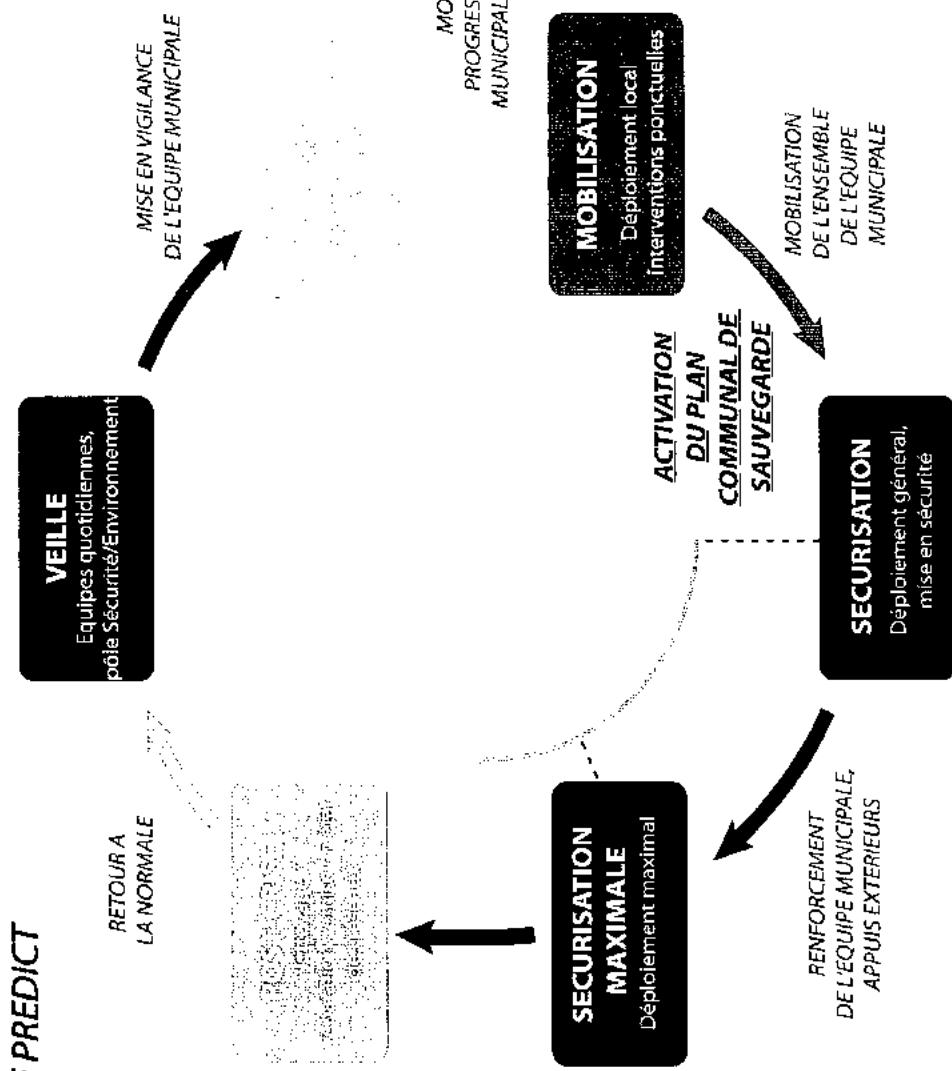
Fiche action « SECURISATION MAXIMALE» p 16

CORPS DU DOCUMENT

ETATS DE LA GESTION DE CRISE

Le Maire est le premier garant de la sécurité sur son territoire communal, il est à ce titre Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.).

LES NIVEAUX (AVERTISSEMENTS) DE SECURITE PREDICT



SYNTHESE DES ACTIONS COMMUNALES DE SAUVEGARDE

1^{ère} Phase :
Veille

- Maintenir opérationnelle l'organisation communale de gestion des risques (P.C.S., moyens humains et matériels)
- Rester joignable

2^{ème} Phase :

3^{ème} Phase :
Mobilisation

- Alerter et mobiliser progressivement votre équipe municipale
- Renforcer la reconnaissance terrain et déployer vos moyens matériels éventuels
- Inviter les sites sensibles et les événements culturels et sportifs à adapter leur dispositif à la situation
- Pré-informer la population si nécessaire
- Sécuriser les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings...)

4^{ème} Phase :
Sécurisation

- Armer votre Poste de Commandement Communal (P.C.C.)
- Constituer votre Cellule de Crise Municipale (C.C.M.)
- Alerter la population et appliquer la stratégie de communication communale

- S'assurer des solutions de continuité électrique et des moyens de communication

- Armer votre centre d'accueil
- Sécuriser les sites sensibles et les événements culturels et sportifs programmés sur la commune
- Sécuriser les écoles et les transports scolaires
- Renforcer le dispositif communal de gestion de crise
- Adapter votre organisation à l'ampleur du phénomène

5^{ème} Phase :
Sécurisation maximale

- Solliciter l'intervention de moyens supra-communaux
- Déclencher les dispositifs de secours et d'assistance
- Secourir la population et sécuriser les secteurs impactés
- Engager les démarches de demande d'indemnisation
- Réaliser les accès et sorties
- Gérer les événements
- Organiser un poste de commandement et gérer les zones

ACTIVER LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Identification d'un phénomène à risque



DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS (D.O.S.)

informe progressivement par :



appels téléphoniques, porte à porte,
panneaux lumineux, site internet de la
commune, réseaux sociaux

décide et active

et met en sécurité



VEILLE

ACTIONS	ORGANISATION
MAINTENIR opérationnelle l'organisation communale de gestion des risques (P.C.S., moyens humains et matériels)	Elus et employés communaux
RESTER joignable	D.O.S.

ACTIONS	ORGANISATION
en considération les messages relatifs aux risques	D.O.S.
de la disponibilité des équipes et du matériel	D.O.S.
de la capacité des sites sensibles (campings, ...), évènements culturels et sportifs à adapter leur dispositif	D.O.S.
la situation	D.O.S. / Technique
de déclencher la phase « MOBILISATION »	D.O.S.

MOBILISATION

ACTIONS	ORGANISATION
ALERTER et MOBILISER progressivement votre équipe municipale	Commandement
RENFORCER la reconnaissance terrain et DÉPLOYER vos moyens matériels éventuels	Technique
INVITER les sites sensibles ainsi que les évènements culturels et sportifs à adapter leur dispositif à la situation	Commandement
PRÉ-INFORMER la population si nécessaire	D.O.S.
SÉCURISER les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings...)	Technique
DÉCIDER de déclencher la phase « SECURISATION»	D.O.S.



CONSTITUER VOTRE CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (C.C.M.)

PÉFECTURE

SDIS

GENDARMERIE

C.D.

COM. COMMUNES

E.P.C.I.

COMMUNES VOISINES

CELLULE DE COMMANDEMENT

Directeur des Opérations de Secours (DOS)

Suppléant : CORREAU Sébastien

Evaluation-Synthèse :

Responsables des cellules Technique, Communication et Accueil

Evaluations-Synthèses :

Responsable : M. GARNIER

Suppléant : M. LAROCHE

CELLULE SECRETARIAT/INTENDANCE

! Cette mobilisation est toujours progressive et en adéquation avec l'événement à gérer.

En orange : Cellule de crise restreinte : équipes mobilisées dès la phase « Mobilisez-vous ».

CELLULE ACCUEIL

Responsable : TOUSSAINT Sébastien

Suppléant : M. ELLIOTT Frédéric

Membres mobilisables :

CELLULE COMMUNICATION

Responsable : FORTIN Anne Sophie

Suppléant : M. SAVAGE

Membres mobilisables :

CELLULE TECHNIQUE

Responsable : CHAMONIX Sébastien

Suppléant : M. CHAMONIX Sébastien

Membres mobilisables :

OUVRIR ET RENSEIGNER VOTRE MAIN COURANTE



Qui ?

Commandement

Secrétariat/Intendance

ACTIONS/DÉCISIONS PRISES AU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Date :

n° ... / ...

HEURE	ÉVÉNEMENT / APPEL TÉLÉPHONIQUE REÇU / ÉMIS	ACTIONS (qui?)

SECURISATION

ACTIONS	ORGANISATION
ARMER votre Poste de Commandement Communal (P.C.C.)	Secrétariat-Intendance
CONSTITUER votre Cellule de Crise Municipale (C.C.M.)	Commandement
ALERTER la population et APPLIQUER la stratégie de communication communale	D.O.S. / Communication
S'ASSURER des solutions de continuité électrique et des moyens de communication	Technique
ARMER votre centre d'accueil	Accueil
SÉCURISER les sites sensibles et les évènements culturels et sportifs programmés sur la commune	Commandement
SÉCURISER les écoles et les transports scolaires	D.O.S.
DÉCIDER de déclencher la phase « SECURISATION MAXIMALE »	D.O.S.

ARMER VOTRE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (P.C.C.)



> Mairie



où ?

L'organisation doit être adaptée à la commune.

Un seul coordinateur : le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.)

Une Cellule de Commandement rassemblant un nombre de personnes très limité

Une C.C.M. d'une dizaine de personnes

Un accès restreint aux personnes habilitées et interdit au public

Un ravitaillement alimentaire

Le repos des membres du P.C.C.



COMMENT ?

ZONE DE COMMUNICATION

- > ligne téléphonique réservée (combine analogique en Mairie)
- > Téléphones
- > Portables et chargeurs
- > Ordinateur et connexion Internet



ZONE DE DÉCISION

- > Cartes d'actions / PCS
- > Main courante
- > Support type paper board, etc.



LOGISTIQUE D'ACTION DANS LA DURÉE

- > Système sélectrique du P.C.C.
- > piles, batteries
- > Éclairage de secours (lampes douges, etc.)
- > Poste radio à piles pré-réglé sur France Bleu (avec piles de recharges)
- > Intendance et logistique adaptées à la situation (couvertures, etc.)

GERER ET SECURISER LES VOIRIES



Qui ?

PROCEDURE DE FERMETURE

EN
AGGLOMERATION

Le Maire ferme la RD /RN
et en informe le Service
des Routes du Conseil
Départemental

PROCEDURE DE REOUVERTURE

Le Maire peut ouvrir la RD

HORS
AGGLOMERATION

Le Maire peut fermer la RD
/RN et en informe le
Service des Routes du
Conseil Départemental

L'UT ouvre la RD

L'UT ferme la RD

L'UT expertise

CONTACTER LE SERVICE DES ROUTES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Cf. annuaire de crise pour les numéros de téléphone

ARMER VOTRE CENTRE D'ACCUEIL



QUI ? D.O.S Accueil Technique



Nom / Adresse	Capacité d'accueil
Tennis couverts Guy Payat	centre d'accueil
salle des sports Eugène Catelan	centre d'accueil
salle des fêtes	centre d'accueil
centre d'animation	centre d'accueil
local seniors climatisé	centre d'accueil
salle des fêtes	accueil

Tennis couverts Guy Payat
salle des sports Eugène Catelan
salle des fêtes
centre d'animation
local seniors climatisé
salle des fêtes

ORGANISATION DU CENTRE D'ACCUEIL



ZONE
D'ACCUEIL

RESTAURATION

ZONE
DORTOIR

• Téléphones • Talkie-walkie •
Manicurante • Papier • Stylos
• Tables • Chaises • etc.

• Eau potable • Cafetière • Café,
pain • Soupes • Opalinées • etc.

• Matelas • Couvertures • etc.

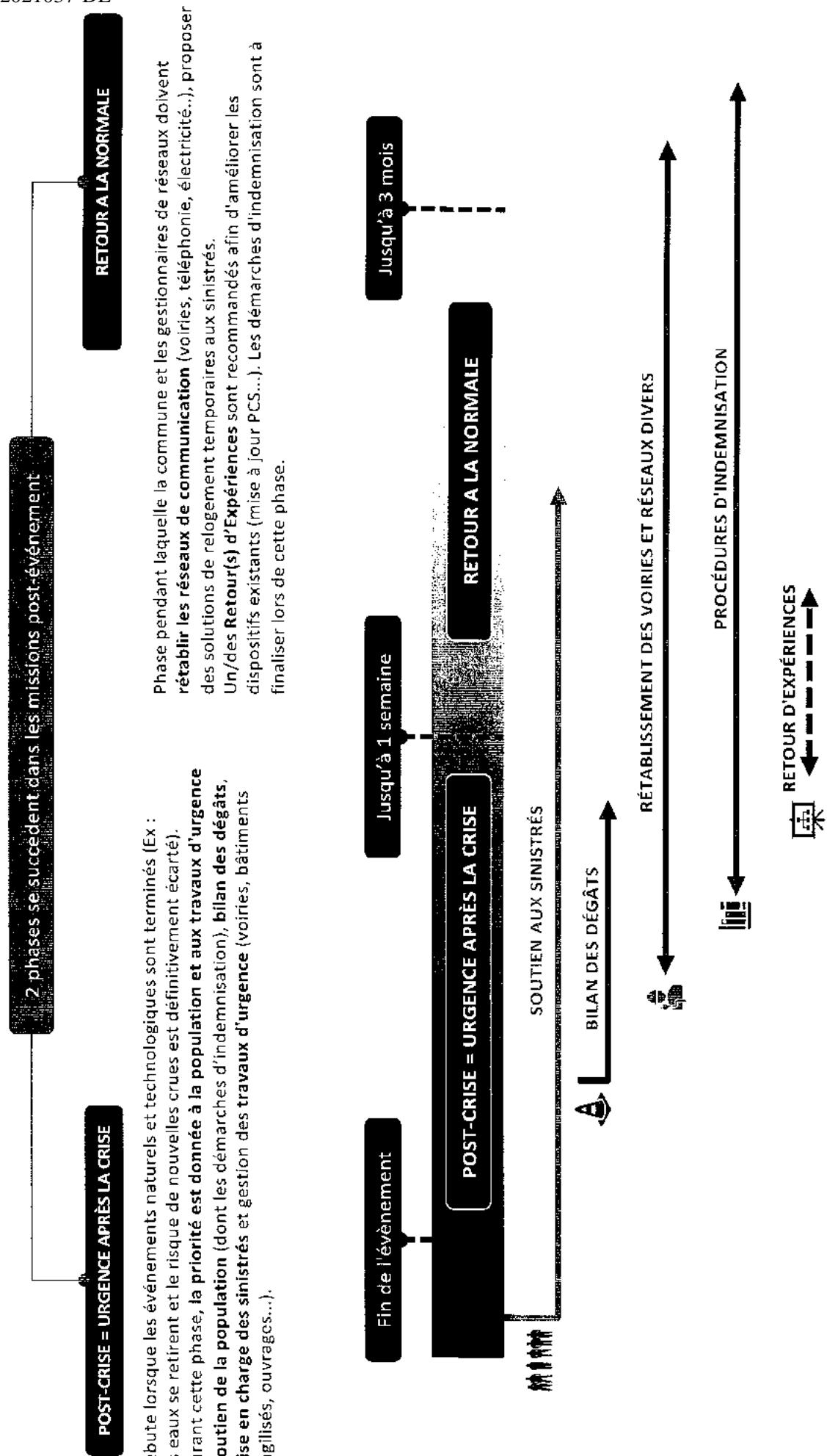
LOGISTIQUE PERMETTANT UN FONCTIONNEMENT DANS LA DURÉE



- Secours électrique
- Éclairage de secours (lampe, bougies, etc.)
- Poste radio à piles pré-réglé sur les stations de France Bleu
- Intendance et logistique adaptées à la situation
- Etc.

SECURISATION MAXIMALE

ACTIONS	ORGANISATION
RENFORCER le dispositif communal de gestion de crise	Commandement
ADAPTER votre organisation à l'ampleur du phénomène à gérer	Commandement
SOLICITER l'intervention de moyens supra communaux	D.O.S.
DÉCIDER de déclencher la phase de RÉCEPTION	D.O.S.





POST-CRIS

Fin de
l'événement

Actions prioritaires à mener dès la fin de l'événement :

Organisation :



○ Informer la population de la fin de l'événement, des mesures prises pour l'accompagner et les inciter à rester prudent lors des déplacements



○ Gérer la communication avec les médias (radios, TV, presse écrite...) – Si possible, nommer un référent média.



○ Activer / Coordonner la Réserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C) (cf. fiche dédiée)



○ Poursuivre la logistique d'accueil des sinistrés en lien avec les bénévoles (notamment les personnes isolées dans l'incapacité de retourner chez elle) (cf. fiche dédiée)



○ Accompagner les personnes sinistrées via une unité de soutien – cellule d'urgence médico psychologique CUMP (psychologique, dons financiers et matériels...) en coordination avec le CCAS et les associations humanitaires



○ Sécuriser les secteurs ou bâtiments impactés



○ Solliciter les renforts des moyens supra-communaux (humains/matériels) en coordonnant et concertant les actions EPCI / EPTB



○ Si besoin, gérer les décès massifs en réponse à l'appel de la Préfecture (cf. fiche dédiée)



○ Gérer les déchets en concertation avec l'EPCI (cf. fiche dédiée)



○ Engager les démarches administratives d'indemnisation dès l'officialisation de l'arrêté ministériel CATNAT. Inciter les habitants à faire de même (cf. fiche dédiée)



○ Faire un retour d'expérience à chaud (cf. fiche dédiée)

Jusqu'à
une semaine



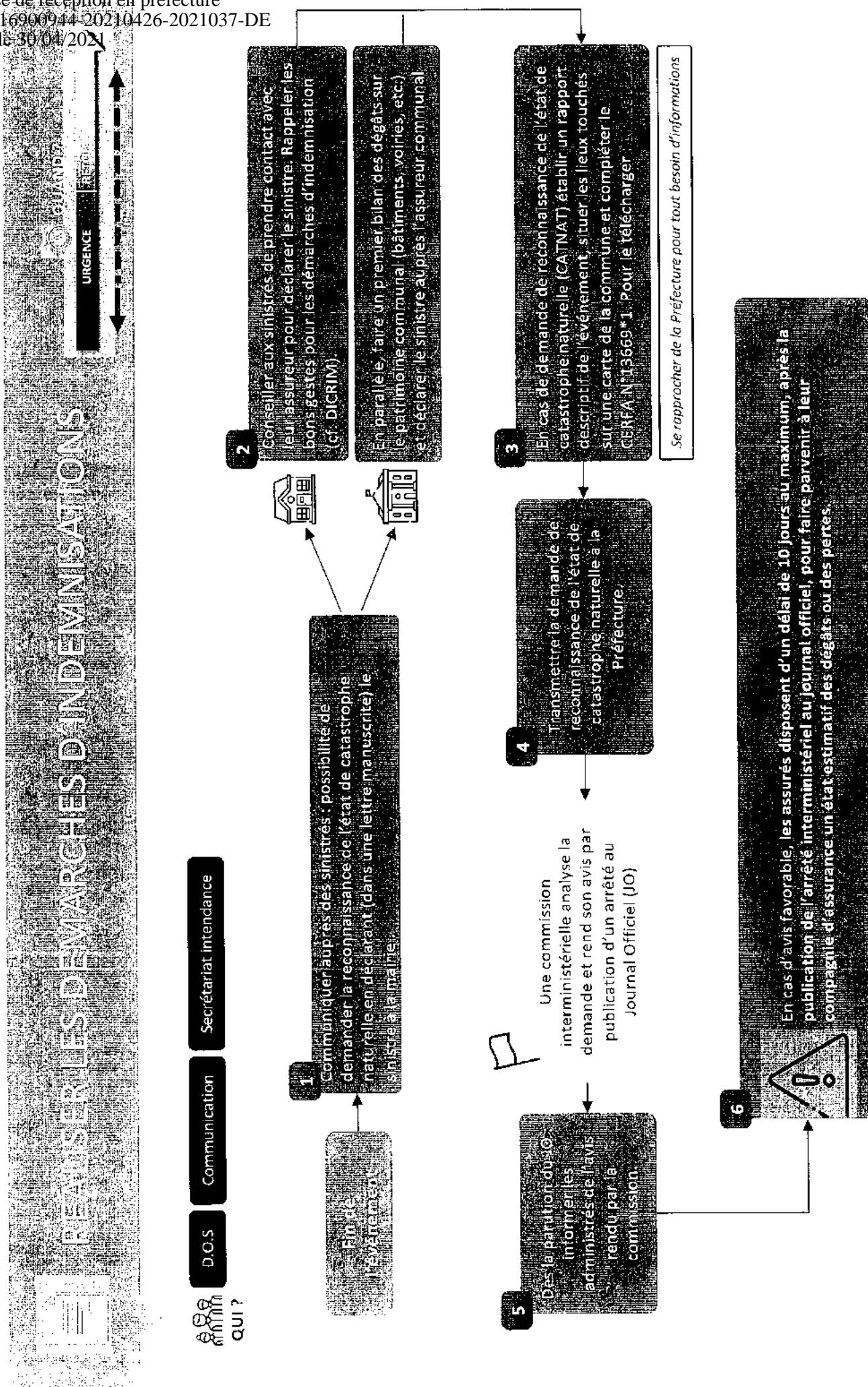
Organisation

Actions à mener dès la fin des actions prioritaires

Suite post-crise

- | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|--|----------------------------|---|-------------------------|--|------------------------------|---|------------------------|---|---------------------------------|--|-------------------|--|--------------------------------------|--|
| Hôtel | <ul style="list-style-type: none">○ Réquisitionner des moyens d'hébergements (gîtes d'étape, auberges, hôtels) pour l'accueil des sinistrés. Se coordonner avec les associations humanitaires (Croix Rouge...) | Familles sinistrées | <ul style="list-style-type: none">○ Poursuivre l'accompagnement des familles sinistrées en coordination avec le CCAS / associations humanitaires zones impactées s'il y en a (cf. fiche dédiée) | Centre d'accueil | <ul style="list-style-type: none">○ Faire un retour d'expérience à froid : faire un bilan de la gestion de l'événement → identification des nouvelles zones impactées s'il y en a (cf. fiche dédiée) | Centre communal (PCC) | <ul style="list-style-type: none">○ Fermer progressivement les centres d'accueil (nettoyage, rangement matériel) et le poste de commandement communal (PCC) | Déchets stockés | <ul style="list-style-type: none">○ Gérer les déchets stockés (travaux, dépôts temporaires...) et les acheminer vers les centres de tri adéquats (cf. fiche dédiée) | Demandes d'indemnisation | <ul style="list-style-type: none">○ Finaliser les démarches d'indemnisation (cf. fiche dédiée) | Retour PCA | <ul style="list-style-type: none">○ Poursuivre et finaliser en concertation avec les gestionnaires de réseaux, la remise en état des réseaux de communication (voies, téléphonie, électricité..) | Plan de Continuité d'Activité | <ul style="list-style-type: none">○ Mettre à jour le PCS suite aux recommandations issues des retours d'expérience○ Créer ou mettre à jour le(s) Plan de Continuité d'Activité PCA (cf. fiche dédiée) |
|--------------|--|----------------------------|---|-------------------------|--|------------------------------|---|------------------------|---|---------------------------------|--|-------------------|--|--------------------------------------|--|

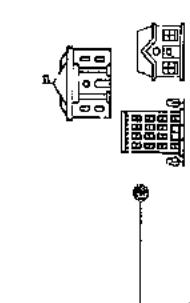
Jusqu'au prochain événement



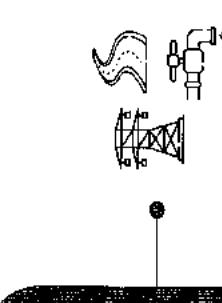
Qui ? D.O.S Intervention Communication

URGENCE

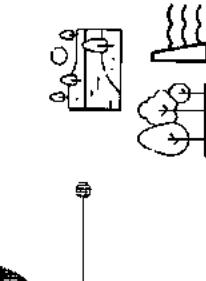
Gestionnaires réseaux Interventions



- SECURISER les bâtiments publics / privés
 - Assurer l'accès pour le passage des experts
 - Renforcer les structures si fragilité
 - Nettoyer/Remettre en état les locaux



Prioriser les travaux en identifiant les enjeux les plus sensibles avec l'ensemble des acteurs associés (communes, interco, syndicats, gestionnaires de réseaux...)



- SE COORDONNER avec les structures intercommunales pour les travaux spécifiques si besoin
 - Retirer les embâcles résiduels
 - Traiter la végétation déstabilisée (consolidation des berges, élagage, etc.)
 - Conforter les ouvrages (digues, bassins, ponts, etc.)

EN CAS DE COUPURE D'EAU POTABLE...

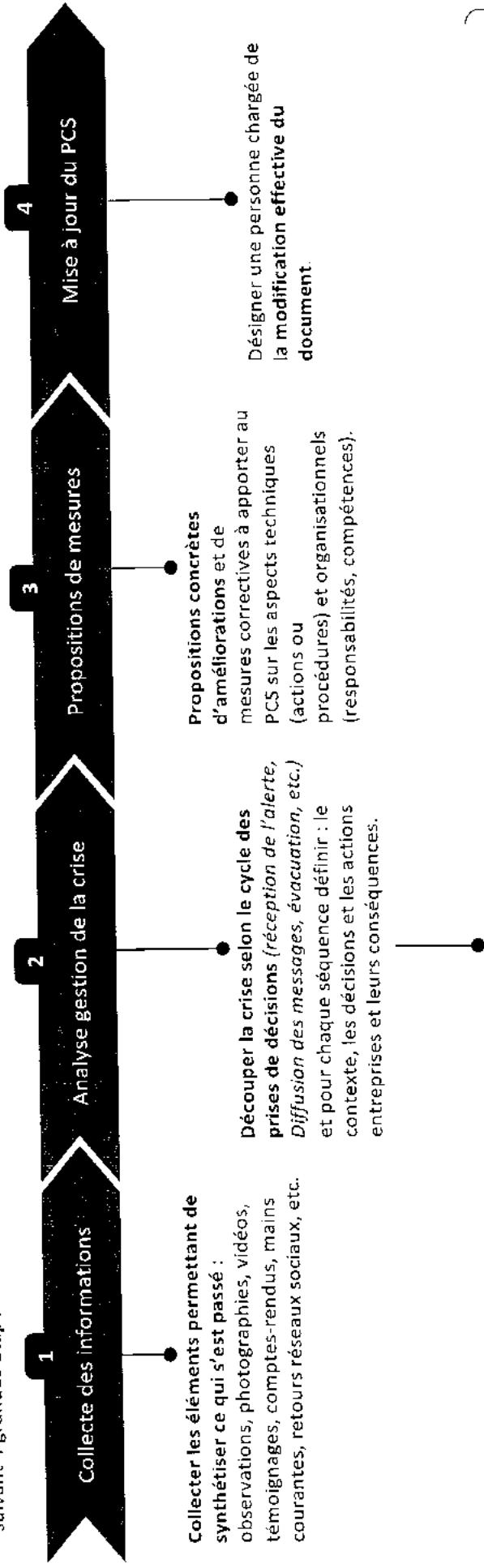
- Si l'eau impropre à la consommation : informer immédiatement les administrés via les vecteurs d'alerte communaux (automate d'appel, réseaux sociaux, site internet, appels....)
- Mettre en place des solutions de distribution temporaires :
 - Dans le cas d'une régie : acheminer de l'eau potable sur la commune
 - En cas de délégation : contacter le gestionnaire pour appliquer les conditions de distribution prévues au contrat.
- Déterminer un ou des lieu(x) de distribution.
- Communiquer sur le ou les lieu(x) et sur les consignes à suivre.

MEMO : Le pouvoir de police en lien avec les travaux d'urgence. Pour plus d'information, se référer à l'article R.214-44 du Code de l'environnement.

RETOUR D'EXPÉRIENCE RÉTRO



Un retour d'expérience organisé à l'issue d'une catastrophe permet de tirer un certain nombre d'enseignements afin de diminuer les conséquences néfastes d'événements analogues s'ils doivent se reproduire. Il permet également de récolter les éléments constitutifs du maintien de la conscience du risque. Il se conduit en suivant 4 grandes étapes :



MEMO : Quelques infos utiles

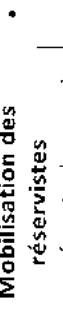
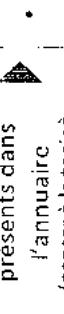
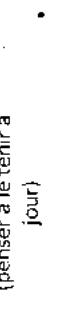
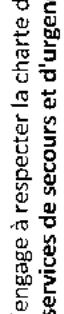
Pour aider à la conduite du REX, l'analyse de l'événement peut se faire en listant les points forts et les éléments favorables, mais aussi les points d'efforts ou les éléments défavorables pour chacune des thématiques suivantes :

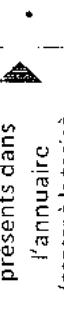
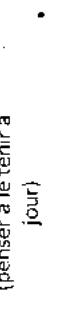
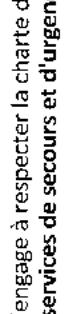


D.G.S.
QUI ?

Lors d'une crise, des personnes peuvent se manifester spontanément pour proposer leur aide. La **réserve communale de sécurité civile** offre au maire un cadre organisationnel pour préparer ces bénévoles à intervenir en cas de crise.

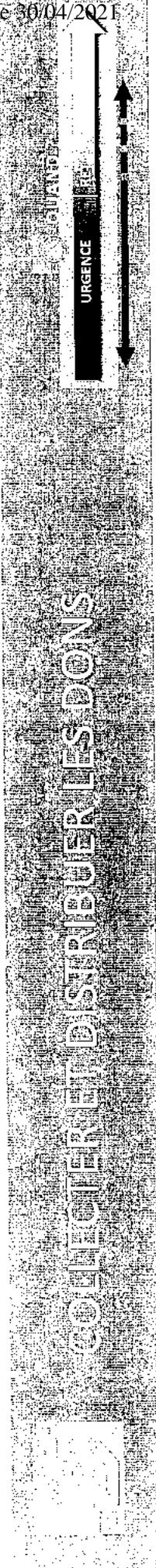
- | | | | | | |
|---|---|---|---|--|--|
| 
Missions du réserviste (en fonction des compétences et capacités) | 
SOUTIEN | 
TECHNIQUE | 
SOUTIEN | 
ASSISTANCE | 
ASSISTANCE |
|---|---|---|---|--|--|
- **SOUTENIR les SERVICES MUNICIPAUX** dans la gestion de crise et dans le retour à la normale
 - **ASSISTER LES SINISTRÉS** dans le centre d'accueil
 - **ACCUEILLIR et GÉRER les SINISTRÉS** dans le centre d'accueil
 - **SUIVER et SOUTENIR les PERSONNES les PLUS VULNÉRABLES** (isolées, âgées, handicapées, etc.)
 - **ASSISTER LES SINISTRÉS** dans leurs démarches administratives
 - **COLLECTER et DISTRIBUER les DONS** au profit des sinistrés (cf. fiche dédiée)

- | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|---|--|
| 
POURQUOI ? | 
Mobilisation des réservistes | 
En fonction de la mission confiée, fournir au réserviste les équipements de protection individuelle (chaussures, gants, lunettes, casque, etc.) adaptés | 
Assister le réserviste en matériel de communication (talkie-walkie, téléphone portable, radio...) | 
Affecter chaque réserviste à un référent d'équipe (accueil, technique, communication, etc.) | 
En fonction de la mission confiée, fournir au réserviste les équipements de protection individuelle (chaussures, gants, lunettes, casque, etc.) adaptés | 
Si besoin, équiper le réserviste en matériel de communication (talkie-walkie, téléphone portable, radio...) | 
Vérifier/Compléter le matériel nécessaire à la mission du réserviste (matériel technique, d'accueil, ravitaillement, etc.) |
|--|---|---|---|---|---|---|--|

- | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|---|--|
| 
COMMENT ? | 
Mobilisation des réservistes | 
En fonction de la mission confiée, fournir au réserviste les équipements de protection individuelle (chaussures, gants, lunettes, casque, etc.) adaptés | 
Assister le réserviste en matériel de communication (talkie-walkie, téléphone portable, radio...) | 
Affecter chaque réserviste à un référent d'équipe (accueil, technique, communication, etc.) | 
En fonction de la mission confiée, fournir au réserviste les équipements de protection individuelle (chaussures, gants, lunettes, casque, etc.) adaptés | 
Si besoin, équiper le réserviste en matériel de communication (talkie-walkie, téléphone portable, radio...) | 
Vérifier/Compléter le matériel nécessaire à la mission du réserviste (matériel technique, d'accueil, ravitaillement, etc.) |
|--|--|---|---|---|---|---|--|

MEMO : Quelques infos utiles

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Tout citoyen bénévole peut être réserviste ; il s'engage à respecter la charte de la réserve civique (Cliquez ici pour la consulter).• La RCSC ne substitute et ne concurrence pas les services de secours et d'urgence. Elle agit dans le seul champ des compétences communales• Elle est financièrement prise en charge par la commune et est placée sous l'autorité du Maire ; elle doit être déclarée en Préfecture.• La RCSC peut être organisée et gérée administrativement par l'intercommunalité (EPCI) |
|--|



Qui ?

D.O.S

Accueil

Bénévoles / R.C.S.C

Communication

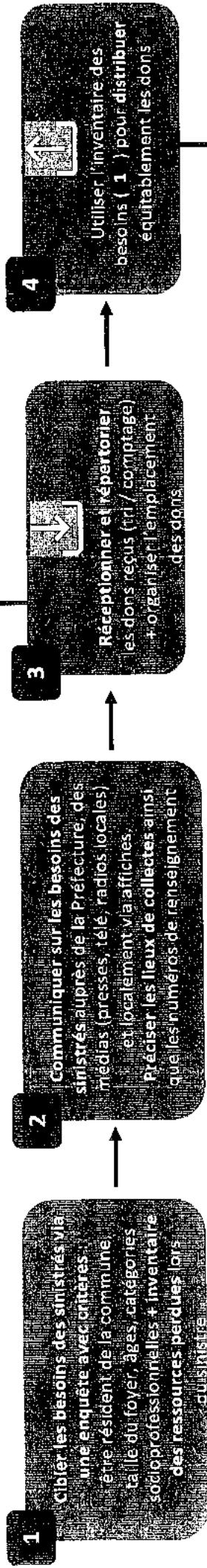
Qui ?



- Pour les petites communes : faire appel aux associations, locales, caritatives et de sécurité civile (Croix Rouge, Secours Catholiques; Fondation de France, Secours Populaire Français...)
- Pour les communes possédant un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : faire appel au centre
- Pour les communes possédant une structure de gestion adaptée : tenir un inventaire précis des dons reçus en renseignant l'identité du donneur et le montant de la somme



- Désigner un référent "Dons" appartenant à la cellule "Accueil" et lui attribuer des membres de la R.C.S.C si besoin
- Gérer les stocks en déterminant des zones de dépôts par nature de dons : électroménagers, vêtements, matériels d'hébergement, nourriture, produits hygiéniques, de nettoyage...
- N'accepter que les dons nécessaires aux besoins des sinistrés
- Tenir un inventaire précis des dons reçus (équipements, alimentaires...) : renseigner la nature du don, la quantité, l'emplacement de stockage du don et l'identité du donneur



Après vérification de l'identité, du statut de « sinistré » et de ses besoins répertoriés lors de l'enquête :

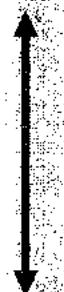
- Privilégier la distribution de bons d'achats ou l'achat de matériel à redistribuer pour éviter toutes fraudes, profits et injustices.
-
- Possibles rachats de mobil-homes pour ceux qui y vivent à l'année
-
- Chaque demandeur doit être accompagné par 1 bénévole ou référent qui lui donnera son droit pour éviter toutes fraudes, profits et injustices

Dans les deux cas : tenir à jour l'inventaire en indiquant qui a pris possession du don

MEMO : Le dispositif d'encaissement des dons est surveillé

- La Direction Départementale des Finances Publiques (DDDFP) suit le dispositif d'encaissement des dons suscités par l'événement
- Envoyer les reçus fiscaux aux donateurs privés et particuliers ayant fait un don financier auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour qu'ils bénéficient d'une réduction fiscale

URGENCE



D.O.S Bénévoles / R.C.S.C
Qui ?

Qui peut venir déposer les déchets ?



Après listing et prises de photos par leurs soins :

Particuliers et
professionnels sinistrés

Équipes communales et
intercommunales

Réserves communales et
Bénévoles

MEMO : Quelques liens utiles

• <https://www.legifrance.gouv.fr>
• <https://aida.ineris.fr>
• <http://www.am-environnement.com/les-dechets/>



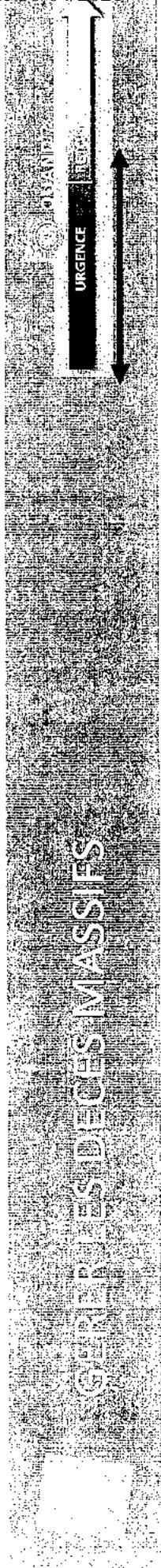
Comment choisir le terrain/lieu de stockage temporaire ?

- résistant pour ne pas prélever de terre lors de l'enlèvement des déchets par les machines
- accessible par les véhicules spécialisés
- le plus éloigné possible des zones de vie
- sans lignes électriques ou canalisations souterraines
- avec une topographie plane ou en légère pente pour permettre le ruissellement et la récupération des eaux
- résistant à la zone inondable
- soumis à aucune mesure de préservation environnementale
- étanche pour éviter l'infiltration de polluants dans le sol
- avec possibilité de fermer et/ou gardienner le lieu (éviter les dépôts sauvages) si possible

Comment gérer les flux des déchets ?

- Choisir le lieu de stockage temporaire
- Désigner une ou plusieurs personnes en charge de la coordination de la collecte
- Contacter EPCI pour la mise à disposition du matériel (bennes...)
- Recenser les lieux de stockage disponibles
- Mettre en place les zones de regroupement des déchets
- Etablir une stratégie de collecte
- Communiquer vos sites de dépôts via affiches et réseaux sociaux
- Etablir une priorité de déblaiement
- Remettre en état les zones de regroupement de déchets

Comment répartir les déchets ?



Mesures à mettre en place sur la commune :

- Elargissement de la plage horaire d'ouverture des services d'état civil,
- Renforcement du nombre d'agents affectés dans les services d'état civil,
- Elargissement des plages d'ouverture des cimetières,
- Renforcement du nombre d'agents des services de conservation des cimetières ou du personnel affectés au terrassement (s'il s'agit d'agents communaux) ou mobilisation par la commune de moyens de terrassement privés.
- Lorsque les moyens communaux sont insuffisants, le maire saisit la **Coordination Funéraire Départementale (CFD)** auprès de la **Prefecture pour faire part de ses besoins**

Le Suivi Quotidien des Décès (SQD) :

- Le **SQD informe quotidiennement la Préfecture** du nombre de décès, des noms, prénoms, dates de naissance et de décès
- Le SQD est mis en fonctionnement sur ordre du Préfet

MEMO : La **Prefecture active la Coordination Funéraire Départementale (CFD)** qui coordonnera et organisera les funérailles et transports des corps avec les opérateurs funéraires.

Pour plus d'informations :
ORSEC – Gestion des décès massifs procédures communes - 9 décembre 2005 PREAMBULE
<https://www.paho.org/disasters>

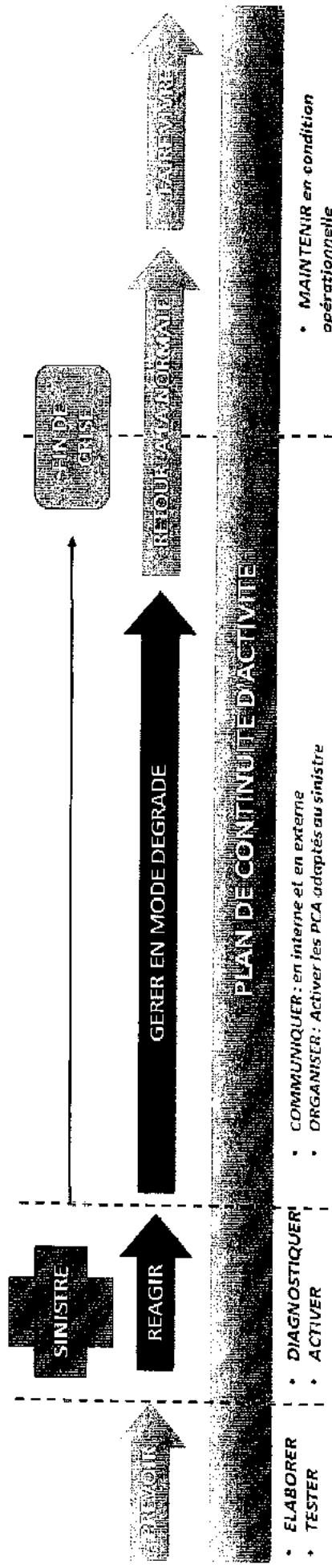


Le Plan de Continuité d'Activité est un outil d'organisation et de gestion de crise qui permet de répondre aux enjeux de sécurisation de la population et au maintien des missions essentielles du service public local. Son but : **anticiper un événement qui perturbe gravement l'organisation normale de l'entité et mettre en place une stratégie qui permet d'en limiter l'impact.**

MEMO : Pour constituer son PCA

https://www.menroulement.fr/contenu/upload/2021/03/CEP_EU_de_PCA/service-public-communaux-conciliation-2021.pdf
<https://www.cdg77.fr/-/site-dactualite/la-unite-de-sante-d-intervention-plan-de-continuite-d-activite-PCA>

Les grandes étapes d'un PCA



Les points clés pour élaborer ou mettre à jour un PCA :

- Nommer au minimum un référent PCA
- Décliner des services communaux à couvrir par le PCA – assurer les missions essentielles en cas de sinistre majeur
- Définir des scénarios de "crise" pour maintenir les capacités des services communaux à faire face aux besoins quotidiens des populations
- Définir les actions à entreprendre en cas de sinistre permettant aux personnels de poursuivre / reprendre une activité "normale" dans un délai satisfaisant – mesures de protection
- Communiquer auprès des agents communaux / EPCI de rattachement sur le contenu du document
- S'assurer de la mise à jour régulière du document en s'appuyant sur des retours d'expérience

ANNEXES

Documents administratifs

Fiches actions par équipe

Annexes multirisques

Annuaire de crise

FICHE ACTIONS – POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL



D.O.S. Evaluation-Synthèse

Secrétariat-Intendance

VEILLE

MOBILISATION

SECURISATION

SECURISATION
MAXIMALE

n en préfecture
210426-2021037-DE
Reçue le

2021-12-23

la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit, semaine, week-end, manifestations, secteurs géographiques, intensité...).

MOBILISER la Cellule de Crise Municipale via la cellule de veille

RECUEILLIR les informations auprès des acteurs associés (CD, préfecture, communes en amont...)

ETRE EN CONTACT avec la Police Municipale et éventuellement la fourrière (ou entreprise à réquisitionner) pour organiser les déplacements des véhicules stationnés sur les parkings

METTRE EN PLACE UNE MAIN COURANTE où seront notés tous les événements et toutes les décisions prises (y compris les actions de terrain, et les appels entrants/sortants au standard)

PRENDRE un arrêté de déclenchement du P.C.S. et INFORMER la Préfecture (SIDPC)

CORDONNER la stratégie d'action communale avec le SIDPC de la Préfecture et leur COMMUNIQUER le numéro de la ligne téléphonique réservée

MOBILISER ET COORDONNER les roulements des équipes de la Cellule de Crise Municipale

ETRE EN CONTACT avec les services associés (Préfecture, SDIS, Gendarmerie...)

INFORMER la cellule Communication de la situation sur le terrain et des messages diffusables à la population

FAIRE régulièrement des réunions de débriefing avec les membres du Poste de Commandement pour l'état des lieux de la situation sur la commune et des actions engagées

DEFINIR la politique de communication communale vers la population et les lieux publics

ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles

AIDER le D.O.S. à décider des actions à mettre en œuvre pour gérer la situation

RÉUNIR les responsables d'équipes pour faire le bilan de la situation

OUVRIR ET AGENCER LE P.C.C. en Mairie

TENIR À JOUR UNE MAIN COURANTE des appels reçus et émis, des décisions prises aux PCC

GARDER tous les arrêtés et factures émis pendant l'événement et les ARCHIVER dans un dossier

MAINTENIR un contact régulier avec les acteurs associés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, C.D., Gendarmerie...)

S'ASSURER auprès des coordinateurs de la mise en sûreté de l'ensemble des enjeux exposés

ALERTER l'ensemble de la commune à l'aide des sirènes si la situation le nécessite
SOLICITER l'intervention de moyens supra communaux si besoin

PREVOIR des réunions de débriefing de l'équipe municipale

GERER les relations avec les médias (presse/TV/radio/internet)

NOMMER le chargé de mission mise à jour du P.C.S.

DÉSACTIVER la cellule de crise municipale

ETABLIR les actes administratifs adéquats

CLASSEZ et ARCHIVEZ les documents relatifs à l'événement survenu ; les mettre à disposition du chargé de mission mise à jour du P.C.S.

PREVOIR un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'événement survenu

FICHE ACTIONS – CELLULES OPÉRATIONNELLES

TECHNIQUE

COMMUNICATION

ACCUEIL

VEILLE

MOBILISATION

SECURISATION
MAXIMALE

SURVEILLER l'évolution de la situation (terrain : aux points sensibles, internet)

ALERTER les campings : demander au directeur de transmettre les consignes de sécurité

PREPARER l'évacuation des véhicules stationnés dans les zones exposées vers des zones refuges

FERMER les accès aux voiries exposées (cf. carte d'action)

INFORMER via les moyens d'alerte communaux les enjeux les plus exposés (cf. stratégie communale d'alerte)

INFORMER tous les E.R.P. de la situation en cours

VÉRIFIER la disponibilité du ou des centre(s) d'accueil

POURSUIVRE l'évaluation de la situation

S'ASSURER des solutions de continuité électrique ainsi que de tous moyens de communication

EQUIPER les centres d'hébergement en matériel si besoin

ASSURER l'EVACUATION des enjeux les plus exposés

PRÉVOIR un dispositif de distribution d'eau potable si celle-ci venait à manquer

ALERTER tous les enjeux identifiés en zone inondable qui n'ont pas répondu aux appels téléphoniques ciblés à l'aide de la stratégie d'alerte communale

S'ASSURER de leur MISE EN SÉCURITÉ

FERMER les accès aux voiries exposées (cf. carte d'action)

TENIR À JOUR UNE MAIN COURANTE des appels reçus et émis, des décisions prises aux P.C.C.

ASSURER l'accueil physique et téléphonique en Mairie

ALERTER (appels ciblés, automate d'appel, site Internet de la ville, panneaux lumineux...) tous les enjeux identifiés (quartiers + ERP et entreprises) sur les ordres du Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.)

TRANSMETTRE à la cellule Reconnaissance la liste des personnes n'ayant pas répondu aux appels télephoniques ciblés

OUVRIR ET AGENCER le ou les centre(s) d'accueil

PRENDRE les dispositions nécessaires à l'accueil et à la garde des élèves non récupérés par leurs parents à la suite d'un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune

TRANSMETTRE régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies

INFORMER de tout signallement de personnes disparues

PRENDRE contact si besoin avec des associations tel que la Croix Rouge pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement au centre d'accueil

S'ASSURER de la mise en sécurité des enjeux alertés

COMPLÉTER l'alerte et la mise en sécurité des populations (automate d'appel, téléphone, site internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux,...) - quartiers référencés sur la carte

ALERTER et METTRE EN SÉCURITÉ via automate d'appel, appels téléphoniques les ERP exposés

COMPLÉTER l'ouverture des centres d'accueil des sinistres

INFORMER la population de la fin d'événement et du dispositif d'aide et de soutien communal mis en place

PROCÉDER aux opérations de nettoyage.

ACCUEILLIR et RECENSER et COORDONNER les actions des bénévoles.

GERER les relations avec les médias (presse/TV/radio/internet)

PROPOSER des solutions de relogement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur maison

METTRE en place un système de gestion des dons matériels

GERER les dispositifs de relogement temporaire

FERMER le ou les centre(s) d'accueil

INONDATION

-  D.O.S. Evaluation-Synthèse
-  Secrétariat-Intendance
-  Technique
-  Communication
-  Accueil

Accusé de réception en préfecture
069-20210436-20210374
Reçu le 2021-04-36 à 14h46

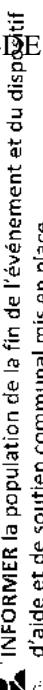
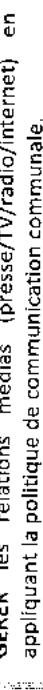
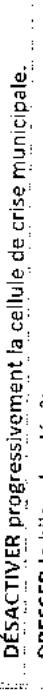
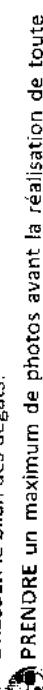
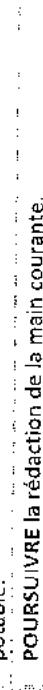
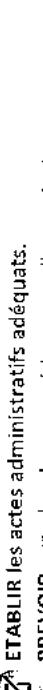
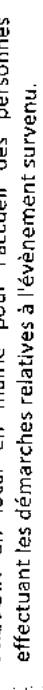
20210436-20210374

Une inondation est une submersion temporaire, par de l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Elle peut être due aux débordements d'un cours d'eau, aux remontées de nappes phénomènes de ruissellement urbains et agricoles ou à de la submersion marine. Les inondations peuvent être lentes et étendues (débordements des grands fleuves) ou très rapides et localisées (éclair/ruissements).

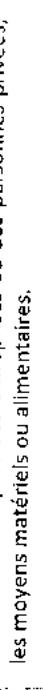
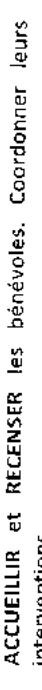
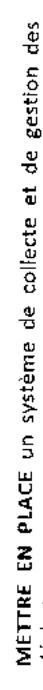
Lors de l'identification d'un phénomène à risque, l'équipe municipale, dirigée par le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.), doit s'assurer de la mise en sécurité des enjeux exposés conformément aux spécificités décrites dans son Plan Communal de Sauvegarde.



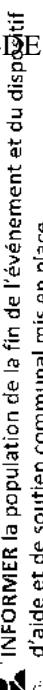
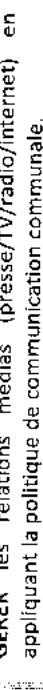
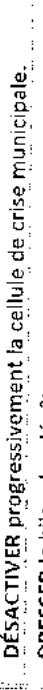
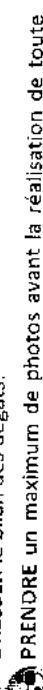
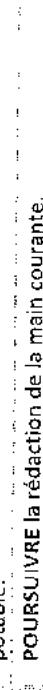
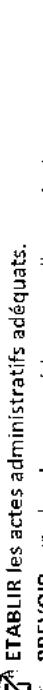
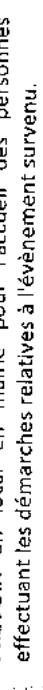
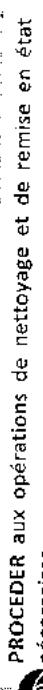
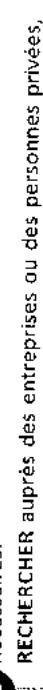
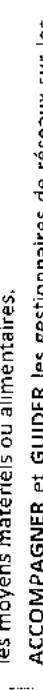
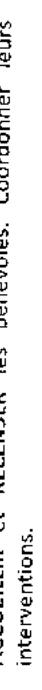
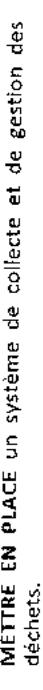
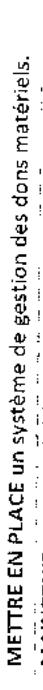
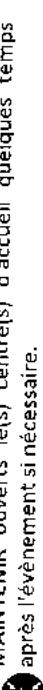
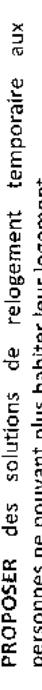
en considération les messages relatifs aux risques la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit semaine, week-end...), le maintien/annulation de toutes les manifestations prévues sur la commune la disponibilité des membres de la Cellule de Crise Municipale et du matériel, d'activer le niveau supérieur « MOBILISATION », la situation (terrain, internet)

-  ALERTER la population, conformément à la stratégie d'information communale et en s'appuyant sur les cellules opérationnelles
-  S'ASSURER de la mise en sécurité de la population DÉCIDER d'activer le niveau supérieur « SECURISATION MAXIMALE »
-  ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles, OUVRIR et AGÉNCER le P.C. de Crise.
-  METTRE EN PLACE la ligne téléphonique réservée (cf. slide PCS ci-contre)
-  TENIR À JOUR la main courante et remonter régulièrement les informations au Directeur des Opérations de Secours.
-  MAINTENIR un suivi de la situation aux points de surveillance.
-  COMPLÉTER les actions de sécurisation des enjeux exposés (voies, population)
-  S'ASSURER des solutions de continuité électrique et des moyens de communication
-  ASSURER l'accès physique et téléphonique en mairie, OUVRIR et AGÉNCER le(s) centre(s) d'accueil
-  TRANSMETTRE régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies.

MOBILISER progressivement la Cellule de Crise Municipale restreinte ETRE EN CONTACT avec les acteurs associés à la gestion de crise (Conseil départemental, Préfecture, SDIS...), INFORMER la population si nécessaire, conformément à la stratégie d'information communale et en s'appuyant sur les cellules opérationnelles.

-  DÉCIDER d'activer le niveau supérieur « SECURISATION ».
-  METTRE EN PLACE la main courante.
-  RENFORCER la reconnaissance terrain et DÉPLOYER les moyens matériels.
-  OFFERMER les accès aux voies exposées et SECURISER les enjeux les plus vulnérables (campings, voies, parkings, etc.).

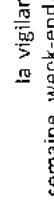
MOBILISER la Cellule de Crise Municipale. ETRE EN CONTACT avec les acteurs associés à la gestion de crise (Conseil départemental, Préfecture, SDIS,...)

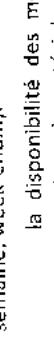
-  INFORMER la population de la fin de l'événement et du dispositif d'aide et de soutien communal mis en place.
-  PRÉVOIR des réunions de débriefing de l'équipe municipale.
-  GERER les relations médias (presse/TV/radio/internet) en appliquant la politique de communication communale.
-  DÉSACTIVER progressivement la cellule de crise municipale.
-  DRESSER le bilan des dégâts.
-  PRENDRE un maximum de photos avant la réalisation de toute intervention.
-  VERIFIER la qualité de l'eau.
-  ORGANISER si besoin le dispositif de distribution de l'eau potable.
-  POURSUIVRE la rédaction de la main courante.
-  ETABLIR les actes administratifs adéquats.
-  PRÉVOIR un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'événement survenu.
-  CLASSER et ARCHIVER les documents relatifs à l'événement survenu.
-  PROCÉDER aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires.
-  RECHERCHER auprès des entreprises ou des personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires.
-  ACCOMPAGNER et GUIDER les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention.
-  ACCUEILLIR et RECENSER les bénévoles. Coordonner leurs interventions.
-  METTRE EN PLACE un système de collecte et de gestion des déchets.
-  METTRE EN PLACE un système de gestion des dons matériels.
-  PROPOSER des solutions de relogement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement.
-  REALISER un retour d'expérience sur l'événement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.

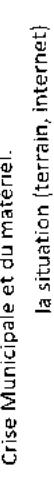
La tempête se définit par une **perturbation atmosphérique importante sur terre ou sur mer**, caractérisée essentiellement par un vent violent (au moins supérieur à 90km/h). La tempête peut également être associée à des pluies abondantes et de fortes vagues au littoral, entraînant des risques d'inondation et de submersion marine. Du fait de la conjonction de ces phénomènes variés et de zones géographiques touchées souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement.

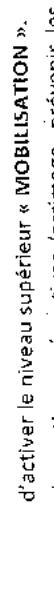


 les messages de vigilance émis par les services de l'Etat.

 la vigilance en fonction du contexte {jour, nuit, semaine, weekend...}.

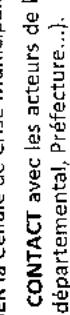
 la disponibilité des membres de la Cellule de Crise Municipale et du matériel.

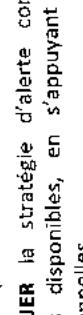
 la situation (terrain, internet)

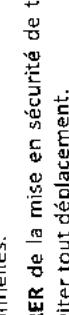
 d'activer le niveau supérieur « MOBILISATION ».

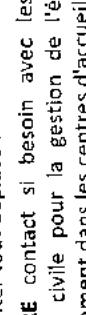
 les actions préventives (arrimage, prévenir les chutes d'arbres...).

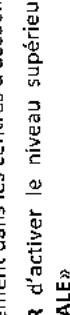
MOBILISER la Cellule de Crise Municipale.

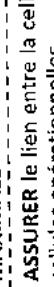
 ETRE EN CONTACT avec les acteurs de la gestion de crise (Conseil départemental, Préfecture...).

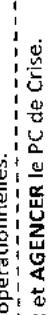
 APPLIQUER la stratégie d'alerte communale via les vecteurs disponibles, en s'appuyant sur les cellules opérationnelles.

 S'ASSURER de la mise en sécurité de tous les enjeux en vue d'éviter tout déplacement.

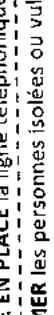
 PRENDRE contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement dans les centres d'accueil.

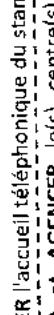
 DECIDER d'activer le niveau supérieur « SECURISATION MAXIMALE ».

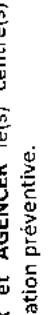
 ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles.

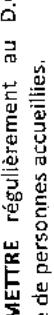
 OUVRIR et AGENCER le PC de Crise.

 METTRE EN PLACE une main courante.

 METTRE EN PLACE la ligne téléphonique réservée.

 INFORMER les personnes isolées ou vulnérables.

 ASSURER l'accueil téléphonique du standard.

 OUVRIR et AGENCER le(s) centre(s) d'accueil en cas d'évacuation préventive.

 TRANSMETTRE régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies.

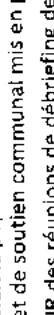
 DECIDER d'activer le niveau supérieur « SECURISATION ».

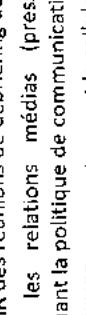
 RENFORCER la reconnaissance terrain et DEPLOYER les moyens matériels.

 REPORTER toutes les interventions extérieures vulnérables.

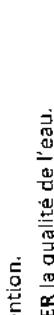
 SÉCURISER le matériel exposé aux rafales.

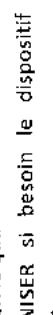
INFORMER la population de la fin de l'événement et du dispositif d'aide et de soutien communal mis en place.

 PREVOIR des réunions de débriefing de l'équipe municipale.

 GERER les relations médias (presse / TV / radio / internet) en appliquant la politique de communication communale.

 DÉSACTIVER progressivement la cellule de crise municipale.

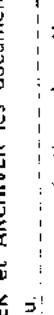
 DRESSER le bilan des dégâts.

 PRENDRE un maximum de photos avant la réalisation de toute intervention.

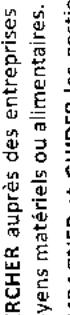
 VERIFIER la qualité de l'eau.

 ORGANISER si besoin le dispositif de distribution de l'eau potable.

 POURSUIVRE la rédaction de la main courante.

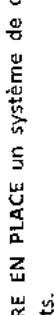
 ETABLIR les actes administratifs adéquats.

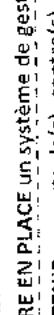
 PREVOIR un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'événement survenu.

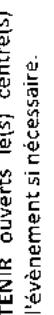
 CLASSER et ARCHIVER les documents relatifs à l'événement survenu.

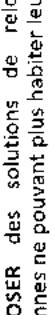
 PROCEDER aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires.

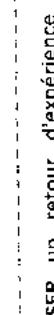
 RECHERCHER auprès des entreprises ou des personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires.

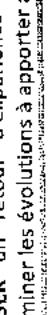
 ACCOMPAGNER et GUIDER les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention.

 ACCUEILLIR et RECENSER les bénévoles. Coordonner leurs interventions.

 METTRE EN PLACE un système de collecte et de gestion des déchets.

 METTRE EN PLACE un système de gestion des dossiers matériels.

 MAINTENIR ouverts le(s) centre(s) d'accueil quelques temps après l'événement si nécessaire.

 PROPOSER des solutions de logement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement.

 REALISER un retour d'expérience sur l'événement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.

SEISME

D.O.S.



Evaluation/Synthèse

Secrétariat/Intendance

Technique



Communication



Accueil



Accusé de réception

069-21

verso

10426-202103

en préfecture

Reçu le 17/03/2021

10426-202103

à

les référés

Lors d'un séisme, le rôle de la commune est d'assister les services associés.

Les services de secours, dirigés par le Commandant des Opérations de Secours [C.O.S.], définissent le périmètre de sécurité en fonction des sinistres identifiés.

REF 1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

1028

SECURISATION

Après la première secousse

SECURISATION MAXIMALE

Répliques / Séisme de plus grande ampleur

AVANT L'ARRIVEE DES POMPIERS

PREVENIR les services de secours et la Préfecture.

CONSTITUER une Cellule de Crise Municipale.

FERMER les conduites de gaz, d'eau et d'électricité.

METTRE EN PLACE des points de regroupements sur des lieux sécurisés et éloignés des bâtiments et de zones touchées.

S'INFORMER sur l'événement auprès des acteurs associés.

PRENDRE EN CONSIDERATION le risque de répliques.

GESTION DE L'EVENEMENT

ETRE EN CONTACT avec les acteurs associés de la gestion de crise.

COORDONNER l'éventuelle mise en place d'un Poste Médical Avancé (hôpital de campagne).

DESIGNER l'interlocuteur communal en relation avec le P.C. de site Pompiers et une équipe d'assistance à disposition des interventions sur le terrain.

ORGANISER l'inventaire des bâtiments et zones touchées.

IDENTIFIER un site sécurisé pour l'ouverture d'un centre d'accueil.

VALIDER avec les services associés l'évacuation des zones menacées et INTERDIRE leur accès.

S'ASSURER de la mise en sécurité de la population.

PRENDRE contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement dans les centres d'accueil et de soins.

PROSCRIRE la consommation d'eau courante avant la réalisation d'une analyse de la potabilité.

DECIDER de l'activation de la phase supérieure « SECURISATION MAXIMALE ».

ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles.

OUVRIR et AGENCEER le P.C.C.

METTRE EN PLACE une main courante.

INFORMER la population du dispositif d'aide et soutien communal.

PREVOIR des réunions de débriefing de l'équipe municipale.

GERER les relations médias (presse/TV/radio/internet).

DESACTIVER progressivement la cellule de crise municipale.

DE
REALISER le diagnostic des bâtiments avant d'y autoriser un retour, en collaboration avec des spécialistes.
PRENDRE un maximum de photos avant la réalisation de toute intervention.

POURSUIVRE la rédaction de la main courante.
GARDER tous les arrêtés et factures émis pendant l'évènement et les ARCHIVER dans un dossier.

DRESSER le bilan des dégâts.
ETABLIR les actes administratifs adéquats.

PREVOIR un local en mairie ou site dédié pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'évènement survenu.

CLASSEZ et ARCHIVER les documents relatifs à l'évènement survenu.
RETABLIR les accès, réseaux et services dans la mesure du possible.

PROCEDER aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires.

RECHERCHER auprès des entreprises ou des personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires.

ACCOMPAGNER et GUIDER les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention.

ACCUEILLIR et RECENSER les bénévoles. Coordonner leurs interventions.

METTRE EN PLACE un système de collecte et de gestion des déchets.

METTRE EN PLACE un système de gestion des dons matériels... après l'évènement si nécessaire.

PROPOSER des solutions de relogement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement.

REALISER un retour d'expérience sur l'évènement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident dans le transport de marchandises dangereuses, par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, consécutivement aux phénomènes annoncés : explosion, incendie voire dégagement de nuage toxique.

Dans ces situations, le rôle de la commune est d'assister les services associés et d'appliquer les directives du Commandant des Opérations de Secours (C.O.S.) qui définit le périmètre de sécurité.

Étendue dépend du lieu de l'accident, la matière transportée et la combinaison peut amplifier les conséquences.

Couramment, les périmètres de sécurité recommandés sont de :

- 350 m : zone d'effets majeurs de part et d'autre de la voie pouvant entraîner des blessures fatales.

- 500 m : zone de réflexe des pompiers en cas de risque d'explosion lors d'un accident T.M.D.

Les périmètres mis en place ne sont pas forcément circulaires.

SECURISATION

Constatation de l'accident

SECURISATION MAXIMALE

Accident de grande ampleur

AVANT L'ARRIVÉE DES POMPIERS

PREVENIR les pompiers, la Gendarmerie et le service des routes du Conseil Départemental.

FERMER les accès à la zone de l'accident.

GESTION DE L'ÉVÉNEMENT

MOBILISER la Cellule de Crise Municipale.

ETRE EN CONTACT avec les acteurs associés de la gestion de crise.

SUIVER les indications du C.O.S.

DESIGNER l'interlocuteur communal en relation avec le P.C. de site Pompiers et une équipe d'assistance à disposition des interventions sur le terrain.

APPLIQUER la stratégie d'alerte communale via les vecteurs disponibles, en s'appuyant sur les cellules opérationnelles.

S'ASSURER de la mise en sécurité de tous les enjeux concernés.

INTERDIRE la baignade, la pêche, l'irrigation et l'arrosage en cas de pollution de l'eau.

PRENDRE contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement dans les centres d'accueil.

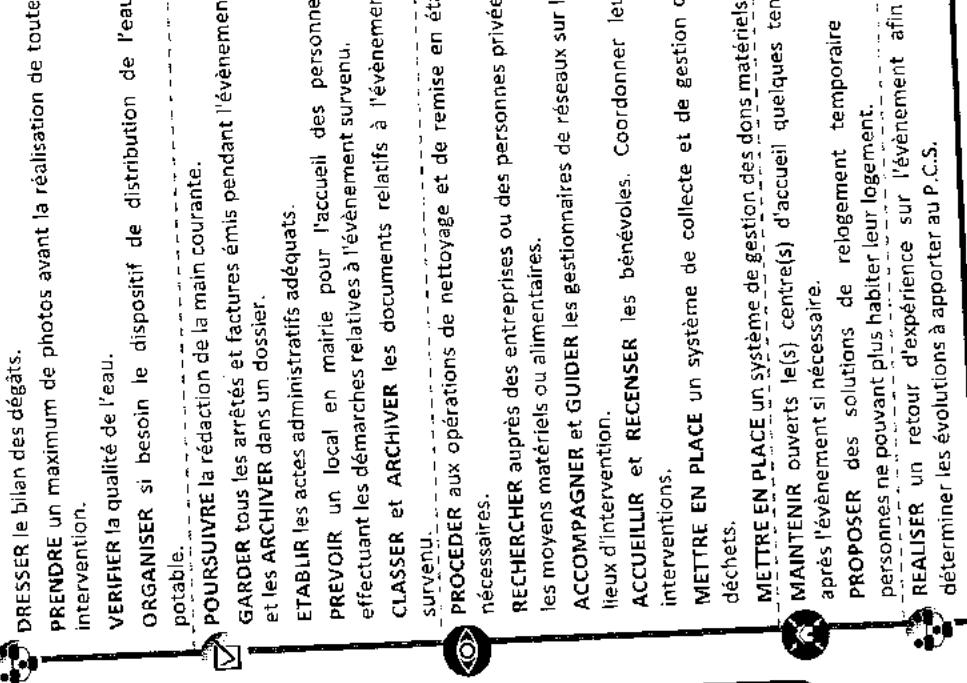
DECIDER de l'activation de la phase supérieure « SECURISATION MAXIMALE ».

ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles.

OUVRIR et AGENCEZ le P.C.C.

METTRE EN PLACE une main courante.

ASSURER l'accueil physique et téléphonique en mairie.



PANDÉMIE / COVID 19

Secrétariat-Intendance

D.O.S. Evaluation-Synthèse

Reconnaissance - Logistique

Accusé de réception en préfecture
069-210426-2021037
Reçu le 02/03/2021 à 10:21



2021/195

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme. Il peut avoir des conséquences graves sur la population pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades.



ETABLIR un Plan de Continuité d'Activité afin d'assurer la continuité de la vie économique et collective tout en protégeant les employés municipaux

TENIR A JOUR le registre nominatif des personnes vulnérables sur la commune

et une cellule de veille sanitaire pour gérer le risque dans la durée.

l'équipement sanitaire (masques, solution hydro-alcooliques, gants, sac poubelles,...) et l'action associative (CCAS*)

de l'activation de la phase supérieure de MOBILISATION ».

les gestes élémentaires de prévention auprès de la population

MOBILISATION
Un cas isolé à proximité ou sur la commune

SECURISATION
Un ou plusieurs cas avérés sur la commune

DISTRIBUER le matériel d'hygiène à l'équipe municipale GÉRER l'équipement sanitaire dans les lieux publics (dont les EHPAD)

DIFFUSER les consignes d'hygiène adéquates à la population et les faire respecter

MOBILISER la cellule de crise (cellule de veille sanitaire étendue) SUIVRE les consignes des autorités (ARS, préfecture) PRIVILEGIER le contact téléphonique et dématérialisé avec les administrations (e-mail, Internet)

METTRE EN ŒUVRE le Plan de Continuité d'Activité de la Commune pour un fonctionnement en mode dégradé (maintien, adaptation ou suspension de certains services municipaux)

ETENDRE LES MESURES adéquates pour limiter la propagation du virus (fermeture établissements publics, confinement de la population, limitation des déplacements, suspension des activités collectives, restrictions des activités non essentielles etc...) / SE COORDONNER avec l'EPCI GERER les relations avec les médias (presse, TV, radio, internet en appliquant la politique de communication communale)

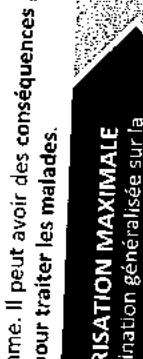
DECIDER de déclencher la phase de « SECURISATION MAXIMALE »

S'INFORMER RÉGULIÈREMENT de la situation, notamment auprès de la Préfecture et de l'ARS TENIR A JOUR la main courante ASSURER l'accueil téléphonique de la Mairie ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles.

PORTER ASSISTANCE aux personnes vulnérables METTRE EN ŒUVRE l'action associative (CCAS)

NETTOYER régulièrement les zones autorisées au public RECENSER les besoins des personnes vulnérables

CCAS : Centre communal d'action sociale
ARS : Agence régionale de Santé
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale



ETABLIR un Plan de Continuité d'Activité afin d'assurer la continuité de la vie économique et collective tout en protégeant les employés municipaux

TENIR A JOUR le registre nominatif des personnes vulnérables sur la commune

et une cellule de veille sanitaire pour gérer le risque dans la durée.

l'équipement sanitaire (masques, solution hydro-alcooliques, gants, sac poubelles,...) et l'action associative (CCAS*)

de l'activation de la phase supérieure de MOBILISATION ».

les gestes élémentaires de prévention auprès de la population

MOBILISATION
Un cas isolé à proximité ou sur la commune

SECURISATION
Contamination généralisée sur la commune

METTRE EN PLACE un service de ramassage et de traitement des déchets dans les établissements publics

INFORMER/RENSEIGNER régulièrement la population en accord avec les instructions des autorités (point de situation, mesures de protection, soutiens mis en place, incitation à la solidarité de voisinage, etc...)

RENFORCER le dispositif communal de gestion de crise APPORTER un soutien psychologique aux familles des victimes

POURSUIVRE LA GESTION des relations avec les médias (presse, TV, radio, internet en appliquant la politique de communication communale)

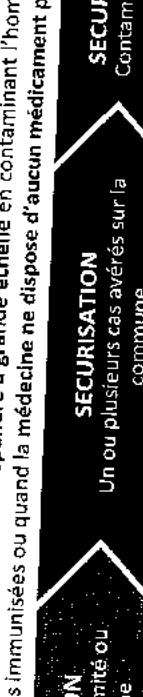
DECIDER de déclencher la phase de « POST-CRISE »

CONTRIBUER à l'organisation de la vaccination dès que le vaccin est disponible (locaux, gestion du personnel habilité)

S'INFORMER RÉGULIÈREMENT de la situation, notamment auprès de la Préfecture et de l'ARS

PARTICIPER à la mise en œuvre ou la poursuite de la vaccination pandémique

REALISER un retour d'expérience sur l'événement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.



ETABLIR un Plan de Continuité d'Activité afin d'assurer la continuité de la vie économique et collective tout en protégeant les employés municipaux

TENIR A JOUR le registre nominatif des personnes vulnérables sur la commune

et une cellule de veille sanitaire pour gérer le risque dans la durée.

l'équipement sanitaire (masques, solution hydro-alcooliques, gants, sac poubelles,...) et l'action associative (CCAS*)

de l'activation de la phase supérieure de MOBILISATION ».

les gestes élémentaires de prévention auprès de la population

MOBILISATION
Un cas isolé à proximité ou sur la commune

SECURISATION
Contamination généralisée sur la commune

METTRE EN PLACE un service de ramassage et de traitement des déchets dans les établissements publics

INFORMER/RENSEIGNER régulièrement la population en accord avec les instructions des autorités (point de situation, mesures de protection, soutiens mis en place, incitation à la solidarité de voisinage, etc...)

RENFORCER le dispositif communal de gestion de crise APPORTER un soutien psychologique aux familles des victimes

POURSUIVRE LA GESTION des relations avec les médias (presse, TV, radio, internet en appliquant la politique de communication communale)

DECIDER de déclencher la phase de « POST-CRISE »

CONTRIBUER à l'organisation de la vaccination dès que le vaccin est disponible (locaux, gestion du personnel habilité)

S'INFORMER RÉGULIÈREMENT de la situation, notamment auprès de la Préfecture et de l'ARS

PARTICIPER à la mise en œuvre ou la poursuite de la vaccination pandémique

REALISER un retour d'expérience sur l'événement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.

CANICULE

Le risque canicule est lié à la survenue de **fortes températures journalières et nocturnes** s'étalant sur plusieurs jours.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves pour les personnes**, notamment les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, isolées ou fragiles, femmes enceintes...), se traduisant par des coups de chaleur, de l'hypertonie, de la déshydratation, des troubles respiratoires...

Des phénomènes peuvent être associés à un épisode de canicule : sécheresse, retrait-gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit de la ressource en eau, baisse des niveaux des cours d'eau/barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent...

Des phénomènes peuvent être associés à un épisode de canicule : sécheresse, retrait-gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit de la ressource en eau, baisse des niveaux des cours d'eau/barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent...

Lors de fortes chaleurs le Plan Canicule peut être déclenché au niveau national et/ou départemental. A l'échelle communale, le Maire assure un rôle majeur dans la gestion du plan canicule.

VEILLE

ETABLIR ou **METTRE À JOUR** le registre nominatif des personnes vulnérables vivant sur la commune (gratuit, volontaire et confidentiel).

IDENTIFIER un référent communal « Canicule ».

CONSTITUER une procédure Canicule (pour le CCAS).

IDENTIFIER les organismes ou personnes susceptibles d'intervenir auprès des personnes vulnérables.

en considération les messages relatifs aux risques sur le référent communal « Canicule » dans la gestion des actions municipales

les astreintes des services municipaux (CCAS, techniques...)

des équipes de maraude pour assurer le soutien aux personnes fragiles

l'aménagement des horaires de travail des agents municipaux

les manifestations prévues sur la commune

les solutions pour adapter les horaires d'ouverture des lieux frais (parcs, jardins, piscines,...)

les lieux collectifs rafraîchis accessibles aux administrés (lieux communaux ou lieux publics)

les ERP sensibles de disposer d'une pièce rafraîchie pour la sécurité des pensionnaires (maisons de retraite, écoles, crèches...)

les personnes en difficultés au bon fonctionnement des points d'eau accessibles au public (fontaines, sources...)

le public sur la localisation et l'accès aux points d'eau et aux lieux rafraîchis

la population vulnérable à partir du registre nominatif communal

et accéder au niveau supérieur « MOBILISATION ».

MOBILISATION

Début d'un épisode de canicule

DEPLOYER les astreintes des services municipaux : CCAS, techniques...

DECIDER des mesures à appliquer aux ERP sensibles présents sur la commune (écoles, maisons de retraite...) ou la population et les ERP sensibles sur la commune (distribution de kits canicule, mise à disposition de ventilateurs, vérification des stocks d'eau...)

DECIDER des mesures à appliquer aux manifestations prévues sur la commune

OUVRIR si nécessaire une ou plusieurs salle(s) communale(s) climatisée(s) ou rafraîchie(s)

MODULER ou **ETENDRE** les horaires d'ouverture des lieux rafraîchis (parcs, jardins, piscines,...)

INFORMER (automate d'appels, panneau lumineux, réseaux sociaux, site internet,...) la population et les ERP sensibles sur les mesures municipales engagées pour gérer la canicule

DEPLOYER les équipes de maraude pour assurer un soutien aux personnes fragiles—**DISTRIBUTION** de flyers sur les comportements à adopter

ETRE EN CONTACT avec les associations locales et la protection civile (Croix Rouge) pour la gestion de la canicule

EFFECTUER (sur demande) des visites à domicile auprès des personnes vulnérables inscrites au registre communal

PREVOIR un dispositif de distribution d'eau potable aux personnes en difficultés

METTRE EN SECURITE les matériels et les structures vulnérables à la chaleur

DECIDER de l'activation de la phase supérieure « SECURISATION ».

SECURISATION

Aggravation et/ou persistance d'un épisode de canicule

OUVERTURE d'un PCC avec mobilisation des membres de la cellule de crise + **MISE A DISPOSITION** d'un numéro dédié pour information au public

ANNULER les manifestations prévues sur la commune

ALERTER (automate d'appels, panneau lumineux, réseaux sociaux, site internet,...) la population et les ERP sensibles sur les mesures municipales engagées pour gérer la canicule

MANTENIR un suivi journalier des personnes vulnérables (visites à domicile)

REQUISITIONNER une ou plusieurs salle(s) communale(s) climatisée(s) ou rafraîchie(s)

S'ASSURER de la mise en application des mesures de gestion de la canicule pour les ERP sensibles (écoles, santé...)

INFORMER les acteurs associés de l'évolution de la situation

RENFORCER les équipes (associations locales, protection civile) pour assurer les missions de gestion de la canicule

GERER les relations avec les médias

INFORMER la population de la fin de l'événement et du dispositif d'aide et de soutien communal.

GERER les relations médias (presse/TV/radio/internet).

DÉSACTIVER progressivement la CCM.

POURSUivre la rédaction de la main courante.

GARDER tous les arrêtés et factures émis pendant l'événement et les ARCHIVER dans un dossier.

ETABLIR les actes administratifs adéquats.

PREVOIR un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'événement survenu.

CLASSER et **ARCHIVER** les documents relatifs à l'événement survenu...

REALISER un retour d'expérience sur l'événement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.

GRAND FROID



D.O.S.

Secrétariat-Intendance

Evaluation-synthèse

Communication

Technique

Accueil

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée et s'étalent sur plusieurs jours.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves pour les personnes, notamment les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, personnes isolées...), se traduisant par l'hypothermie, des engelures...

Des phénomènes peuvent être associés à un épisode de grand froid: formation de verglas et de glace (perturbant les réseaux, rendant les trottoirs glissants, conduisant à des gels et éclatement de conduites)...

Dans cette situation, la commune doit informer la population et s'assurer de sa mise en sécurité (notamment pour les personnes les plus sensibles).

VEILLE

MOBILISATION
Début d'un épisode de Grand froid

SECURISATION
Aggravation et/ou persistance d'un épisode de Grand Froid

optionen préfecture
094-20210426-2021037-DE
021

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée et s'étalent sur plusieurs jours.

Des phénomènes peuvent être associés à un épisode de grand froid: formation de verglas et de glace (perturbant les réseaux, rendant les trottoirs glissants, conduisant à des gels et éclatement de conduites)...

Dans cette situation, la commune doit informer la population et s'assurer de sa mise en sécurité (notamment pour les personnes les plus sensibles).

DEPLOYER les astreintes des services municipaux : CCAS, techniques...

DECIDER des mesures à appliquer aux ERP sensibles (écoles, maisons de retraite...) présents sur la commune (stocks de couverture, couverture de survie, gestion)

DECIDER des mesures à appliquer aux manifestations prévues sur la commune

OUVRIR si nécessaire une ou plusieurs salle(s) communale(s) chauffées

INFORMER (automate d'appels, panneau lumineux, réseaux sociaux, site internet...) la population et les ERP sensibles sur les mesures municipales engagées pour gérer le Grand Froid

DEPLOYER les équipes de maraude pour assurer un soutien aux personnes fragiles-DISTRIBUTION de flyers sur les comportements à adopter

ETRE EN CONTACT avec les associations locales et la protection civile (Croix Rouge) pour la gestion du Grand Froid

EFFECTUER (sur demande) des visites à domicile auprès des personnes vulnérables inscrites au registre communal

PREVOIR un dispositif de distribution d'eau potable aux personnes en difficultés

METTRE EN SECURITE les matériels et les structures vulnérables au grand froid

DECIDER de l'activation de la phase supérieure « SECURISATION ».

la population vulnérable à partir du registre nominatif communal

d'activer le niveau supérieur « MOBILISATION ».

la population vulnérable à partir du registre nominatif communal

d'activer le niveau supérieur « MOBILISATION ».

REFORCER le dispositif communal dédié à la gestion du Grand Froid

OUVERTURE D'UN PCC avec mobilisation des membres de la cellule de crise + **MISE A DISPOSITION** d'un numéro dédié pour information au public

ANNULER les manifestations prévues sur la commune

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée et s'étalent sur plusieurs jours.

Des phénomènes peuvent être associés à un épisode de grand froid: formation de verglas et de glace (perturbant les réseaux, rendant les trottoirs glissants, conduisant à des gels et éclatement de conduites)...

Dans cette situation, la commune doit informer la population et s'assurer de sa mise en sécurité (notamment pour les personnes les plus sensibles).

ALERTER (automate d'appels, panneau lumineux, réseaux sociaux, site internet...) la population et les ERP sensibles sur les mesures municipales engagées pour gérer la canicule

MAINTENIR un suivi journalier des personnes vulnérables (visites à domicile)

REQUISITIONNER une ou plusieurs salles(s) communale(s) refuge (s) chauffée (s)

S'ASSURER de la mise en application des mesures de gestion du grand froid pour les ERP sensibles (écoles, santé...)

INFORMER les acteurs associés de l'évolution de la situation

RENFORCER les équipes (associations locales, protection civile) pour assurer les missions de gestion du grand froid

GERER les relations avec les médias.

POURSUIVRE la rédaction de la main courante.

INFORMER la population de la fin de l'événement et du dispositif d'aide et de soutien communal.

GIVER les relations médias (presse/TV/radio/internet).

DÉSACTIVER progressivement la CCM.

ETABLIR les actes administratifs adéquats.

PRÉVOIR un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'événement survenu.

CLASSER et **ARCHIVER** les documents relatifs à l'événement survenu.

REALISER un retour d'expérience sur l'événement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.

REC-174



Le risque radon concerne l'ensemble du territoire national. Le radon est toutefois particulièrement présent dans les sous-sols granitiques et volcaniques. C'est un gaz radioactif d'origine naturelle provenant de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Il est inodore et incolore. Une exposition régulière au radon durant de nombreuses années accroît le risque de développer le cancer du poumon.

L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a réalisé une cartographie du potentiel du radon. Les communes sont classées en 3 catégories (1 pour les plus faibles teneurs, 3 pour les plus fortes).

Communes classées en catégorie 1 : Risque Faible

Elles sont localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires et à des formations volcaniques basaltiques. Sur ces formations, une grande majorité des bâtiments présentent des concentrations en radon faibles avec seulement 20% des bâtiments dépassant 100 Bq.m⁻³ et moins de 2% dépassant 400Bq.m⁻³ (seuil de tolérance est de 300Bq.m⁻³).

Communes classées en catégorie 2 : Risque Moyen

Elles sont localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologique particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments. Les communes concernées sont celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol arbrite des ouvrages miniers souterrains. Ces conditions particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter le probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

Communes classées en catégorie 3 : Risque Elevé

Elles sont localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont celles constitutives de massifs granitiques, certaines formations volcaniques, mais également certains grès et schistes noirs. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 6% dépassent 400Bq.m⁻³ (seuil de tolérance est de 300Bq.m⁻³).

IRS [1]

asn

Potentiel radon

Faible

Moyen

Élevé

Version 2010



Dépistage et réduction du risque :

Dépister du radon dans un bâtiment signifie de mesurer la concentration en radon dans l'air dans les pièces occupées du bâtiment. Les mesures sont réalisées à l'aide d'un dosimètre.

Les mesures de réduction visent à : L'aération naturelle ou mise en place d'une ventilation mécanique adaptée.

1- **Éliminer** le radon présent dans le bâtiment en améliorant le renouvellement de l'air intérieur (renforcement de l'aération naturelle ou des passages de canalisations). L'efficacité de ces mesures peut être renforcée par la mise en suppression de l'espace habité ou la mise en dépression des parties basses du bâtiment (sous-sol ou vide sanitaire), voire du sol lui-même.

2- **Limitier** l'entrée du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (colmatage des fissures et des passages de canalisations). L'efficacité d'une technique de réduction doit toujours être vérifiée après sa mise en œuvre, en mesurant de nouveau la concentration en radon. La pérennité de la solution retenue devra également être vérifiée régulièrement (tous les 10 ans).

SECHERESSE

D.O.S. Evaluation-Synthèse

Secrétariat-Intendance

Technique

Communication

Accueil

Accusé de réception en préfecture
069-21 2021037-DE
026-20210726-2021037-DE

Reçu le 2021-07-26 à 10:26:48

Le risque de sécheresse est lié au manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse peut sevir en toute saison, toutefois elle peut être accélérée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des restrictions d'usage de l'eau pour préserver la ressource en eau par les usages quotidiens et professionnels (ferme avec l'agriculture et l'industrie). Des phénomènes peuvent être associés à un épisode de sécheresse : canicule, retrait-gonflement des argiles, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent... Dans cette situation, la commune doit informer la population, notamment dès la parution d'un arrêté de restriction préfectoral.

VEILLE

MOBILISATION
Episode de sécheresse

SECURISATION
Episode de sécheresse persistant

ENTREtenir les réseaux et **REPARER** les fuites d'eau. En cas de constatation d'une fuite d'eau, contacter et **ACCOMPAGNER** les gestionnaires de réseau sur le terrain **COLLECTER** les eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et des terrains de sport **INSTALLER** des équipements sanitaires dans les bâtiments communaux économiques en eau **IDENTIFIER** un référent communal « Sécheresse ».

PRENDRE en considération les mesures de limitation ou de restriction des usages de l'eau prises par le Préfet (arrêté « Sécheresse »)

AFFICHER en Mairie l'arrêté de limitation ou de restriction « sécheresse » dès sa parution

SENSIBILISER la population via les vecteurs disponibles (brochure, affichage sur panneau lumineux / site internet de la commune, réseaux sociaux...), en s'appuyant sur les cellules opérationnelles

LIMITER l'arrosage des espaces verts et des terrains de sport

UTILISER la collecte des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces communaux

ETRE EN CONTACT et **GUIDER** les gestionnaires de réseau sur la commune

DECIDER de l'activation de la phase supérieure « SECURISATION ».

METTRE EN PLACE le dispositif communal de gestion de la sécheresse en lien avec le référent communal **GERER** les relations éventuelles avec les médias (presse / TV / radio / internet) **ASSURER** l'accueil physique et téléphonique en Mairie **METTRE EN PLACE** une main courante.

RENFORCER l'information auprès de la population via les vecteurs disponibles, en s'appuyant sur les cellules opérationnelles

PROSCRIRE l'arrosage des espaces verts et des terrains de sport **PREVOIR** un dispositif de distribution d'eau potable si celle-ci venait à manquer (si gestion en régie : approvisionnement dans les supermarchés du coin ; si gestion hors régie : contacter l'organisme)

METTRE A DISPOSITION une ou des salle(s) communales climatisées aux heures les plus chaudes de la journée pour les administrés jusqu'à la fin de la période caniculaire **DECIDER** de déclencher la phase de « POST-CRISE ».

CONSTITUER un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène « sécheresse » auprès de la Préfecture si besoin **INFORMER** la population de la fin de l'événement et du dispositif d'aide et de soutien communal **GERER** les relations éventuelles médias (presse / TV / radio / internet).

POURSUIVRE la rédaction de la main courante **GARDER** tous les arrêtés et factures émis pendant l'événement et les **ARCHIVER** dans un dossier **ETABLIR** les actes administratifs adéquats **CLASSEZ** et **ARCHIVER** les documents relatifs à l'événement survenu.

REALISER un retour d'expérience sur l'évènement afin de déterminer les évolutions à apporter au P.C.S.

ANNUAIRES DE CRISE



• Moyens humains

Nom	Fonction	Téléphone	Email
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

✗ Moyens matériels

Nom	Quantité	Localisation	Nom/Coordonnées du détenteur
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

✿ Intercommunalité / EPCI

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone
CCVL - TECHNIQUE	VOIRIE	MR MALOSSE, Président	0478578383

✿ Syndicat / EPTB

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone
ASSAINISSEMENT		MR BOUKACEM, Président	0437226920
EAU POTABLE		MR JULLIEN, Président	0478459675
SIDESOL		Mr KOHLHAAS, Président	0437221155
SAGYRC		GEM API	

 **Prefecture / Sécurité Civile**

Compétence	Nom	Prénom	Préfet
SECURITE CIVILE	PREFECTURE DU RHONE-	SECURITE CIVILE	MR SUQUET THIERRY, Sous

Compétence	Nom	Prénom	MR SUQUET THIERRY, Sous
SECURITE CIVILE	PREFECTURE DU RHONE-	SECURITE CIVILE	0472616036

Compétence	Nom	Prénom	MR CHERGUI
VOIRIE	MAISON DU RHONE		

Compétence	Nom	Prénom	0478458021
MAJOR GADRAT	BRIGADE DE GENDARMERIE	DE VAUGNERAY	

Compétence	Nom	Prénom	RESEAU ELECTRIQUE
MR PHILIPPE LOMBARD	ENEDIS		

Compétence	Nom	Prénom	MME MICHELE BAZIN
TRANSPORT DE GAZ	GRDF		0800473333

Compétence	Nom	Prénom	MR CHERGUI
MR CHERGUI	MAISON DU RHONE		

Compétence	Nom	Prénom	RESEAU ELECTRIQUE
MR PHILIPPE LOMBARD	ENEDIS		

Compétence	Nom	Prénom	MME MICHELE BAZIN
TRANSPORT DE GAZ	GRDF		0800473333

Téléphone

Interlocuteur

Compétence

Nom

Autres